

Les défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Une analyse à la lumière des crises sécuritaires et politiques dans l'espace CEDEAO

Présenté par

Toï Pidénam SAMA

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Management

Spécialité **Gouvernance et management public**

Directrice de mémoire : Claudia SEYMOUR

le 8 oct. 2025

Devant le jury composé de :

Viviane ONDOUA BIWOLE Présidente

Docteur, Enseignante à l'université de Yaoundé II au
Cameroun

Claudia SEYMOUR Examinatrice

PhD, Research Associate, Centre on Conflict,
Development and Peacebuilding, Geneva Graduate
Institute

Mahamat ABDELLATIF Examinateur

Maître de conférence en Science de Gestion,
Directeur du Département Management, Université
Senghor

Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'administration et au corps enseignant de l'Université Senghor d'Alexandrie, en Égypte, pour l'accompagnement et l'encadrement de qualité dont j'ai bénéficié tout au long de mon parcours académique.

Mes remerciements vont particulièrement à **M. Mahamat ABDELLATIF, Ph.D., Directeur du Département Management**, pour ses conseils avisés et ses orientations précieuses, ainsi qu'à **Mme Magui ABDO, son assistante**, pour son appui constant et son accompagnement attentif durant ma formation à l'Université Senghor.

J'adresse également toute ma gratitude à **Mme Claudia SEYMOUR**, ma Directrice de mémoire et véritable mentor, qui n'a ménagé aucun effort pour m'encadrer dans la rédaction du présent mémoire, et qui m'a accompagné depuis l'obtention de mon Diplôme Universitaire en prévention et gestion des conflits.

Mes remerciements vont aussi au **M. Alioune DRAMÉ**, qui a cru en mes compétences et a porté son choix sur mon profil pour intégrer la 19^e promotion.

Enfin, j'exprime ma profonde reconnaissance aux **partenaires académiques et institutionnels** qui ont soutenu ce parcours académique, ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues pour les échanges, le partage et la solidarité qui ont enrichi ma formation.

Dédicace

Le présent mémoire est dédié :

- À mon père **SAMA Patchabana**, ainsi qu'à mes défuntes mères **PEGNADI Kemealo** et **DADJA Sylvie**, pour l'éducation, les valeurs et la rigueur dans le travail qu'ils m'ont transmis et qui constituent les fondements de mon parcours.
- À mes frères **SAMA Mayudewa**, **SAMA Kpatcha** et **AMAH Pakäï**, dont le soutien indéfectible m'a porté et réconforté durant les moments particulièrement difficiles que j'ai traversés sur le plan professionnel au cours de ces deux années d'études à l'Université Senghor.
- À mes filles bien-aimées, **SAMA Meyébinesso Kylie** et **SAMA Essogbazam Elsie**, source d'inspiration et de motivation constante, qui donnent sens à chacun de mes efforts et à la poursuite de mes rêves.

Résumé

L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, portée par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), vise à promouvoir la stabilité, le développement et la souveraineté collective des États membres. Cependant, depuis les années 2010, ce projet est fortement fragilisé par la multiplication des crises politiques et sécuritaires, notamment au Sahel. La montée du terrorisme, favorisée par l'effondrement de la Libye en 2011, la faiblesse des institutions étatiques et les fractures intercommunautaires, a permis à des groupes armés comme AQMI, GSIM et EIGS d'étendre leurs activités du Sahel vers les pays côtiers (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire).

L'objectif de cette étude est d'analyser comment ces crises compromettent la dynamique d'intégration régionale et d'évaluer les limites des mécanismes institutionnels de la CEDEAO. La recherche, fondée sur une approche qualitative, s'appuie sur une analyse documentaire approfondie à partir de sources institutionnelles, académiques et de rapports spécialisés (OCDE, ISS, Crisis Group, Friedrich-Ebert-Stiftung). Trois cadres théoriques structurant l'analyse : le néo-fonctionnalisme, l'institutionnalisme et le panafricanisme critique.

Les résultats montrent un affaiblissement de la cohésion régionale, aggravé par les coups d'État au Mali, en Guinée, au Burkina Faso et au Niger, ainsi que par la création de l'Alliance des États du Sahel (AES). Malgré ces tensions, la CEDEAO conserve une base normative solide, une expérience en médiation et un mécanisme d'alerte précoce (ECOWARN).

L'étude recommande de réformer la gouvernance régionale en renforçant la légitimité institutionnelle, la transparence et la coopération sécuritaire, tout en favorisant un renouveau panafricaniste fondé sur la souveraineté partagée et la solidarité régionale.

Mots-clefs

Crise politique, Crise sécuritaire, Intégration régionale

Abstract

Regional integration in West Africa, led by the Economic Community of West African States (ECOWAS), aims to promote stability, development and collective sovereignty among member states. However, since the 2010s, this project has been severely undermined by a series of political and security crises, particularly in the Sahel. The rise of terrorism, fuelled by the collapse of Libya in 2011, weak state institutions and inter-community divisions, has enabled armed groups such as AQIM, GSIM and EIGS to extend their activities from the Sahel to coastal countries (Togo, Benin, Côte d'Ivoire).

The aim of this study is to analyse how these crises are undermining regional integration and to assess the limitations of ECOWAS' institutional mechanisms. The research, based on a qualitative approach, draws on an in-depth documentary analysis of institutional and academic sources and specialist reports (OECD, ISS, Crisis Group, Friedrich-Ebert-Stiftung). Three theoretical frameworks structure the analysis: neo-functionalism, institutionalism and critical pan-Africanism.

The results show a weakening of regional cohesion, exacerbated by coups d'état in Mali, Guinea, Burkina Faso and Niger, as well as by the creation of the Alliance of Sahel States (AES). Despite these tensions, ECOWAS retains a solid normative basis and experience.

The study recommends reforming regional governance by strengthening institutional legitimacy, transparency and security cooperation, while promoting a pan-Africanist revival based on shared sovereignty and regional solidarity.

Key-words

Political crisis, Security crisis, Regional integration

Liste des sigles et acronymes

ACLED	Armed Conflict Location and Event data
AES	Alliance des Etats du Sahel
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb Islamique
CEDEAO	Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté Économique Régionale
CMS	Conseil de Médiation et de Sécurité
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Saharien
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CPCC	Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO
EAC	East African Community
ECOMOG	ECOWAS Cease-Fire Monitoring Group
ECOWARN	ECOWAS Early Warning and Response Network
EIGS	Etat Islamique au Grand Sahara
FAA	Force en Attente de la CEDEAO
FAC	Force en Attente de la CEDEAO
GSIM	Groupe de Soutien a l'Islam et aux Musulman
IGAD	Intergovernmental Authority on Development
IS-Sahel	Etat Islamique au Sahel
JNIM	Jama'at Nusrat al-Islam wal Muslimin
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
PAL	Plan d'Action de Lagos
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe

Table des Matières

Remerciements.....	i
Dédicace.....	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Liste des sigles et acronymes.....	v
Table des Matières.....	vi
Introduction.....	1
1 État des lieux de l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO.....	5
1.1 Une insécurité régionale persistante et mal contenue.....	8
1.2 Les instruments institutionnels en perte de légitimité.....	10
1.3 Analyse SWOT de la CEDEAO face aux crises politico-sécuritaires.....	11
2 Cadre théorique et méthodologique.....	13
2.1 Clarification conceptuelle.....	13
2.2 Revue de littérature.....	15
2.2.1 L'intégration régionale comme projet politique postcolonial.....	15
2.2.2 L'approche institutionnaliste et fonctionnaliste.....	17
2.2.3 Les critiques panafricaines et les limites démocratiques.....	18
2.3 Hypotheses de l'Etude.....	19
2.4 Méthodologie de recherche.....	19
2.4.1 Méthodologie de collecte des données.....	19
2.4.2 Méthode d'analyse.....	20
2.4.3 Limites de l'approche méthodologique.....	20
3 Analyse de l'impact des crises politico-sécuritaires sur l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO.....	22
3.1 Origine de la présence des groupes armés terroristes dans l'espace CEDEAO.....	22
3.1.1 Des facteurs internes propices à l'enracinement des groupes armés terroristes..	22
3.1.2 Des facteurs régionaux et géopolitique aggravants.....	23
3.2 Le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.....	25
3.3 Le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance.....	27
3.4 Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO.....	29
3.5 La réussite des mécanismes de la CEDEAO: Cas de la République de Gambie.....	31
3.6 L'échec des mécanisme de la CEDEAO: Cas du Burkina Faso, Mali, Niger.....	32
4 Analyse des résultats.....	34
4.1 Recomposition géopolitique et crise de l'intégration dans un monde multipolaire..	34
4.2 Analyse du traitement médiatique et de l'opinion publique.....	36
4.3 Articulation avec la littérature scientifique : entre théorie et réalités contemporaines	
.....	37

5 Recommandations pour une meilleure intégration régionale dans l'espace CEDEAO.....	39
5.1 CEDEAO : refonder la légitimité régionale par l'action concrète et inclusive.....	39
5.2 Aux États membres : consolider l'État de droit et la gouvernance démocratique.....	40
5.3 Coopération inter-blocs (CEDEAO – AES) : préserver les ponts sécuritaires.....	40
5.4 Aux partenaires techniques et financiers (PTF) : appuyer sans s'imposer.....	40
5.5 Limites de l'étude.....	41
Conclusion.....	42
Références bibliographiques.....	44
Liste des illustrations.....	47
Liste des Tableaux.....	47
Liste des Annexes.....	47
Glossaire.....	47
Annexe.....	49

Introduction

La quête de paix et de sécurité constitue aujourd’hui un socle incontournable de toute ambition d’intégration régionale en Afrique de l’ouest. Dans un espace marqué par la résurgence des conflits, des coups d’Etats et la monte du terrorisme, ces enjeux sont devenus structurants pour la stabilité des Etats et la cohésion communautaire.

En effet, l’idée d’intégrer l’Afrique¹ et plus particulièrement la région ouest africaine est apparue comme une alternative de développement face au morcellement des nouveaux territoires hérités de la colonisation. Dans ce sens, Mazrui (1967) affirme que: *“L’intégration régionale en Afrique n’est pas seulement un rêve panafricainiste, elle est une stratégie de survie face à la mondialisation”*.² De ce fait, les responsables politiques et les intellectuels africains avaient pris conscience, quelques années après les indépendances, des besoins et des avantages liés à l’intégration régionale. Comme le souligne Senghor (1963), *“Il ne s’agit pas d’une simple addition de forces, mais d’une véritable synergie des peuples africains. L’intégration régionale doit être culturelle, politique et économique”*.³ C’est ainsi que leurs ambitions ont donné lieu à une prolifération, sur le continent, d’accords régionaux. Deux grands ensembles régionaux structurent actuellement le processus d’intégration régionale en Afrique de l’Ouest; il s’agit, par ordre chronologique, de la CEDEAO et de l’UEMOA.

L’Union Economique Monétaire Ouest Africain (UEMOA)⁴, elle est plus récente, sa création datant de janvier 1994, à la veille de la forte dévaluation (50%) du franc CFA⁵. Elle regroupe huit pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) qui appartiennent également à la CEDEAO, qui regroupent en plus 7 autres pays d’Afrique de l’Ouest (Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria et Sierra Leone). Il existe de fortes disparités entre les pays membres des deux regroupements régionaux en termes de taille, de revenu moyen par habitant, de structure du commerce extérieur, de volume de l’aide au développement et d’étendue de la pauvreté⁶. De plus, certains pays sont enclavés, comme

¹ Ali MAZRUI, *Towards a Pax Africana: A study of ideology and ambition*. Chicago: University of Chicago Press, 1967

² *Idem*

³ Leopold SENGHOR, *Liberté I : Négritude et humanisme*. Paris : Le Seuil, 1971

⁴ UEMOA, *Traité de l’Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine*, Ouagadougou, Commission de l’UEMOA, 1994 (modifié en 2003), 76 p.

⁵ La dévaluation de 50 % du franc CFA a été décidée le 11 janvier 1994 à Dakar par les chefs d’État et de gouvernement des pays membres de la Zone franc, et est entrée en vigueur le 12 janvier 1994. Elle visait à restaurer la compétitivité des économies uest-africaines lourdement affectées par les déséquilibres macroéconomiques et la chute des cours des matières premières.

⁶ Abdoulaye DIARRA, *L’intégration régionale en Afrique de l’Ouest : enjeux, contraintes et perspectives*, Paris, L’Harmattan, 2012, p. 87.

les pays de l'Alliance des Etats du sahel (AES)⁷, alors que d'autres sont côtiers. Il existe enfin des disparités d'ordre linguistique et culturel avec une certaine homogénéité au sein de l'UEMOA, qui est composée de pays francophones (à l'exception de la Guinée-Bissau), et une grande hétérogénéité au sein de la CEDEAO, qui regroupe des pays anglophones, francophones et lusophones⁸.

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975 par le Traité de Lagos⁹ qui a réuni quinze pays de l'Afrique de l'Ouest dont le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Le Cap-Vert a rejoint la Communauté en 1976 mais la Mauritanie a décidé de la quitter en 2000. Il s'agit de la plus ancienne Communauté Économique Régionale (CER) d'Afrique¹⁰. Elle a constitué un élément majeur dans l'adoption en juillet 1980, du Plan d'Action de Lagos (PAL)¹¹ en tant que stratégie de développement nécessaire basée sur l'utilisation maximale des ressources de la région dans la mise sur pied d'une économie autonome.

Au départ, les objectifs fixés à la CEDEAO par ce premier traité étaient essentiellement économiques : promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, parvenir à un développement économique accéléré et soutenu des Etats membres par une coopération économique efficace et une intégration progressive des économies. Plusieurs actions entreprises après la création de la CEDEAO ont permis à renforcer son architecture institutionnelle et à améliorer ses politiques communes, donnant ainsi des résultats significatifs dans le processus d'intégration régionale.

Cependant, un traité révisé signé à Cotonou en juillet 1993¹² va bien au-delà des questions économiques pour établir une coopération dans les domaines politique et sécuritaire et accorder des pouvoirs de sanction à la Communauté, indiquant ainsi une volonté de faire de la CEDEAO un acteur actif du droit international en Afrique et dans le monde.

Depuis plusieurs décennies, l'Afrique de l'Ouest œuvre à consolider son intégration régionale afin de favoriser une coopération politique et sécuritaire accrue entre ses États membres. Cependant, les récentes crises sécuritaires et politiques qui secouent l'espace ouest africain notamment dans les pays de l'Alliance des Etats du Sahel et les pays côtiers, telles que le

⁷ Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel (AES), signée le 16 septembre 2023 par le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Disponible sur le site officiel du gouvernement du Mali : www.gouv.ml (consulté le 5 avril 2025).

⁸ Diomaye TANDIAN, *Langues, cultures et intégration régionale en Afrique de l'Ouest : les défis de la diversité dans l'espace CEDEAO*, Dakar, CODESRIA, 2011, p. 45.

⁹ Traité de Lagos, *Traité instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*, signé le 28 mai 1975 à Lagos, Nigeria. www.ecowas.int (consulté le 5 avril 2025).

¹⁰ Dates de création d'autres CER : IGAD (1986), UMA (1989), SADC (1992), COMESA (1994), CEN-SAD (1998) et EAC (2000)

¹¹ Plan d'Action de Lagos (PAL), *Stratégie pour l'intégration économique et le développement durable en Afrique de l'Ouest*, CEDEAO, 1980, www.ecowas.int (consulté le 5 avril 2025).

¹² Traité révisé de la CEDEAO, *Traité révisé de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*, signé à Cotonou le 24 juillet 1993, www.ecowas.int (consulté le 5 avril 2025)

terrorisme, les coups d'État et l'instabilité politique, posent des défis considérables à cette ambition. L'un des défis les plus importants concerne la montée du terrorisme, particulièrement dans la région du Sahel, où des groupes djihadistes, comme Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS), ont intensifié leurs attaques contre les forces de sécurité et les populations civiles¹³. Le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont été les principaux théâtres de ces violences. Face à ce fléau, la CEDEAO a été contrainte de prendre des mesures, mais ses réponses ont souvent été controversées. Par exemple, bien que la CEDEAO ait soutenu l'intervention de la France dans le cadre de l'Opération Serval au Mali¹⁴. Cette approche a soulevé des questions concernant la souveraineté nationale des pays africains et leur dépendance à des puissances extérieures pour assurer leur sécurité.

En dépit de l'ampleur de la menace terroriste, les forces d'intervention rapide de la CEDEAO, à l'instar la Force en Attente de la CEDEAO (FAA)¹⁵, ont révélé certaines limites. La lenteur de leur déploiement, la mauvaise coordination et le manque de financement ont rendu difficile une réponse efficace face aux menaces croissantes. Les divergences politiques entre les États membres ont également entravé la capacité de la CEDEAO à proposer une réponse cohérente et rapide. En outre, les coups d'État militaires, qui ont frappé plusieurs pays de la région ces dernières années, ont exacerbé l'instabilité. En Août 2020, le Mali a connu un coup d'État militaire, tandis que la Guinée a subi un renversement du président Alpha Condé en septembre 2021, le Burkina Faso en septembre 2022, et le Niger en juillet 2023. Face à ces événements, la CEDEAO a souvent opté pour des sanctions économiques et diplomatiques, y compris la suspension des pays concernés de ses instances et la fermeture des frontières. Cependant, ces mesures ont été critiquées pour leur impact sur les populations civiles, et pour leur efficacité limitée. Les régimes militaires en place ont, dans certains cas, ignoré ces sanctions et poursuivi leur prise de pouvoir.

Au regard de ce qui précède, la problématique centrale de notre étude réside dans la capacité de la CEDEAO à relever les défis liés au terrorisme, à l'instabilité politique et aux coups d'État récents sur le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. En abordant cette problématique, il est pertinent d'examiner comment la CEDEAO parvient-elle à gérer ces crises pour renforcer l'intégration régionale entre ses États membres ?

De cette préoccupation centrale, découle deux questions spécifiques que voici:

- Quelles actions et stratégies ont été mises en place par la CEDEAO pour faire face aux récentes crises politico-sécuritaires dans son espace ?

¹³ Alexander THURSTON, *Jihadists of North Africa and the Sahel: Local Politics and Rebel Groups*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, p. 142.

¹⁴ Bruno CHARBONNEAU, *Intervention in Mali: building peace between peacekeeping and counterterrorism*. *Journal of Contemporary African Studies*, Vol. 35, No. 4, 2017, pp. 415–431

¹⁵ CEDEAO, *Cadre de politique de sécurité régionale de la CEDEAO*, Abuja, Commission de la CEDEAO, 2008.

- Comment le terrorisme, l'instabilité politique et les récents coups d'État affectent la coopération politico-securitaire entre les États membres de la CEDEAO et sur les relations internationales ?

Notre étude qui porte sur: *“Les défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Une analyse à la lumière des crises sécuritaires et politiques dans l'espace CEDEAO”*, se propose d'étudier les obstacles à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest en prenant en compte les crises sécuritaires et politiques actuelles. Cette étude se décline en trois objectifs principaux:

- **Analyser le rôle de la CEDEAO dans la gestion des crises régionales** : Il sera question d'étudier les actions et les stratégies mises en place par la CEDEAO pour faire face aux récentes crises sécuritaires et politiques au Mali, Burkina Faso, Niger, et analyser leur efficacité.
- **Analyser l'impact des crises sécuritaires et politiques sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest** : C'est d'analyser comment le terrorisme, l'instabilité politique et les récents coups d'État affectent la coopération politico-securitaire entre les États membres de la CEDEAO et sur les relations internationales.
- **Formuler des recommandations visant à renforcer l'intégration régionale** : Déterminer des stratégies et des politiques que la CEDEAO et les États membres pourraient mettre en œuvre pour surmonter les obstacles posés par les crises actuelles et favoriser une coopération régionale plus solide et résiliente.

Pour répondre à la problématique et atteindre les objectifs fixés, la méthodologie de cette étude adoptera une approche qualitative.

Le présent mémoire est organisé en cinq (05) chapitres. Le premier fait l'état de lieu de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest; le deuxième traite du cadre théorique et méthodologique de l'étude; le troisième et le quatrième présente les résultats et une analyse de l'impact des crises politico-sécuritaire sur l'intégration régionale; et le cinquième formule des recommandations pour une meilleure intégration régionale en dans l'espace CEDEAO.

1 État des lieux de l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO.

Depuis le début des années 2020, l'espace ouest africain est confronté à une dérive autoritaire croissante et la fragilisation des processus démocratique. Plusieurs pays de l'espace CEDEAO ont connu des transitions militaires non consensuelles et des contestations électorales violentes.

- Mali (2020, 2021): double coup d'Etat militaire;
- Côte d'Ivoire (2020): Contestation du troisième mandat inconstitutionnelle du président sortant;
- Togo (2020): Contestation post électorale de l'élection du président sortant;
- République de Guinée (2021): renversement du président de la république;
- Burkina Faso (2022): deux coups d'Etat successifs;
- Niger (2023): prise de pouvoir par le conseil national pour la sauvegarde de la patrie;

En effet, ces événements ont affaibli la cohésion politique de la CEDEAO, provoquant des suspensions d'Etats membres, des sanctions économiques, et une rupture de dialogue. Le retrait formel du Mali, du Burkina Faso, et du Niger de la CEDEAO en janvier 2025 a marqué un tournant critique dans l'histoire de l'organisation, révélant l'incapacité des mécanismes existants à prévenir ou à gérer durablement les ruptures institutionnelles. Selon le rapport de la CEDEAO sur la gouvernance régionale (2025), "*le retrait des trois Etats stratégiques de l'organisation constitue un recul sans précédent de l'ambition de l'intégration politique ouest africaine, réduisant l'efficacité du protocole de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance*". En effet, le 28 janvier 2024, les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) ont annoncé leur décision de se retirer, avec effet immédiat, de la CEDEAO, organisation dont ils figurent parmi les membres fondateurs. Cette décision, bien qu'immédiate dans son annonce, est soumise à un processus officiel de retrait qui, selon le traité de l'organisation, nécessite un préavis d'un an¹⁶. Le précédent de la Mauritanie, qui s'est retiré de la CEDEAO en 2000¹⁷ pour se consacrer à l'Union du Maghreb Arabe (UMA), illustre la procédure formelle de retrait prévue par le traité de la CEDEAO. Ce processus implique une notification écrite et un délai d'un an avant que le retrait ne devienne effectif, période pendant laquelle l'État membre doit continuer à respecter les obligations du traité. Ce type de retrait, unique dans l'histoire de la CEDEAO, pourrait avoir des implications profondes, non seulement pour les trois pays concernés, mais aussi pour l'ensemble de la région, en termes de coopération sécuritaire et de mobilité des biens et des personnes, de commerce et de politique régionale. Il convient de rappeler que le retrait de ces pays de la CEDEAO a été marqué par des sanctions économiques et politiques suite à ces changements de régime considérés non démocratiques. En particulier, le Niger, suite au coup d'Etat, a été confronté à des sanctions

¹⁶ CEDEAO, *Traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*, signé à Cotonou le 24 juillet 1993, article 91

¹⁷ Benedikt FRANKE, *Security Cooperation in Africa: A Reappraisal*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2007, p. 117

de la CEDEAO, entraînant la suspension de toutes les transactions commerciales et financières avec les membres, exacerbant ainsi ses difficultés économiques liées à sa dépendance à l'aide étrangère. Sur les motifs, les griefs des trois pays à l'égard de la CEDEAO incluent un sentiment d'éloignement par rapport aux idéaux panafricains de ses pères fondateurs, une influence jugée excessive de puissances étrangères, et un sentiment d'abandon dans leur lutte contre le terrorisme, exacerbé par l'imposition de sanctions qu'ils qualifient "*d'illégales, illégitimes, inhumaines et irresponsables*".(Communiqué Conjoint AES, 2024).

Par ailleurs, la CEDEAO reproche à ces pays du Sahel leur instabilité politique consécutive aux coups d'État ayant renversé les dirigeants démocratiquement élus du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Ces crises politiques ont altéré les relations avec l'organisation, qui a suspendu ces pays de ses instances. Les sanctions économiques et les blocus commerciaux imposés, notamment au Niger, ont eu un impact important sur l'économie de ces pays, exacerbant la crise alimentaire et sanitaire.

Les pays de l'AES, tous sans littoral, jouent un rôle crucial dans la dynamique régionale de l'espace CEDEAO. Leur retrait a reconfiguré la géographie politique de l'organisation, la limitant aux États côtiers d'Afrique de l'Ouest. Ces pays, confrontés à des défis communs tels que l'insécurité et la pauvreté, ont également pris des mesures pour se distancer de la France et se rapprocher de la Russie, notamment sur le plan militaire et politique. En formant l'Alliance des États du Sahel (AES) en septembre 2023, ces nations ont manifesté leur volonté pour une souveraineté accrue et un engagement renouvelé envers le panafricanisme. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de remise en question des partenaires traditionnels et de recherche d'une plus grande autonomie régionale.

En effet, la décision du Burkina Faso, du Mali et du Niger de se retirer de la CEDEAO soulève plusieurs points critiques. Premièrement, cette décision majeure a été prise par des gouvernements issus de coups d'État, sans légitimité démocratique, sans débats au sein des assemblées législatives de transition, et sans consultation des populations. Deuxièmement, les décisions de la CEDEAO, malgré leurs processus politiques internes imparfaits, ont contribué à l'affaiblissement de l'organisation et à sa montée d'impopularité, en particulier avec la menace d'intervention militaire au Niger et des sanctions économiques sévères. Une approche plus nuancée et attentive aux conditions des pays sahéliens aurait été préférable. Troisièmement, le retrait de la CEDEAO ne s'accompagne pas d'un retrait de l'UEMOA, dont le niveau d'intégration est supérieur. Un retrait de l'UEMOA aurait des conséquences économiques et financières majeures, et la création d'une nouvelle monnaie ou de systèmes financiers indépendants pour l'Alliance des États du Sahel (AES) présente des défis significatifs. Par ailleurs, ce retrait offre des bénéfices politiques immédiats pour les gouvernements de Bamako, Ouagadougou et Niamey, mais cela pourrait n'être qu'une diversion, éloignant l'attention des problèmes répressifs et économiques internes. Aussi,

l'impact du retrait sur la libre circulation des personnes et des biens est limité, car la procédure officielle de la CEDEAO exige un délai d'un an avant le retrait effectif, et l'appartenance à l'UEMOA maintient certains piliers d'intégration.

Enfin, l'enjeu majeur est l'avenir de l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO. La fragmentation de la CEDEAO pourrait menacer la paix, la sécurité et le progrès, et risque d'entraîner une déstabilisation accrue. Il est crucial de reconnaître les risques d'une déstabilisation plus profonde et de travailler pour une Afrique de l'Ouest intégrée et ambitieuse.

Tableau 1: Cartographie des crises politiques et sécuritaires dans l'espace CEDEAO (2020-2025)

PAYS	TYPES DE CRISES	ANNÉES	CONSEQUENCES REGIONALES
Mali	double coup d'Etat, insécurité djihadiste	2020,2021	Retrait de la CEDEAO, création de l'AES
Burkina Faso	double coup d'Etat, crise sécuritaire aiguë	2022	Retrait de la CEDEAO, création de l'AES
Niger	Coup d'Etat militaire	2023	Retrait de la CEDEAO, création de l'AES
République de Guinée	Coup d'Etat militaire	2021	Suspension de la CEDEAO, transition prolongé
Côte d'Ivoire	crise électorale 2020, attaques terroristes	2020-2024	Coopération sécuritaire accrue avec le Ghana, le Bénin
Bénin	attaques terroristes au nord	2021-2025	coopération sécuritaire fragile avec le Niger
Togo	crise postélectorale 2020, attaques terroristes au Nord	2020-2025	coopération sécuritaire accrue avec le Ghana et le Burkina Faso

Source : CEDEAO, *Rapport sur les situations politiques et sécuritaires en Afrique de l'Ouest*, 2025 ; International Crisis Group ; ISS Africa (2024–2025)

1.1 Une insécurité régionale persistante et mal contenue

La détérioration du climat sécuritaire reste l'un des obstacles majeurs à l'intégration régionale de l'espace CEDEAO. Les groupes armés terroristes affiliés à AQMI, GSIM, EIGS, ont élargi leur champ d'actions du sahel vers les pays côtiers de l'espace régionales (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire). A cela s'ajoutent les violences intercommunautaires, les trafics d'armes et les déplacements massif des populations.

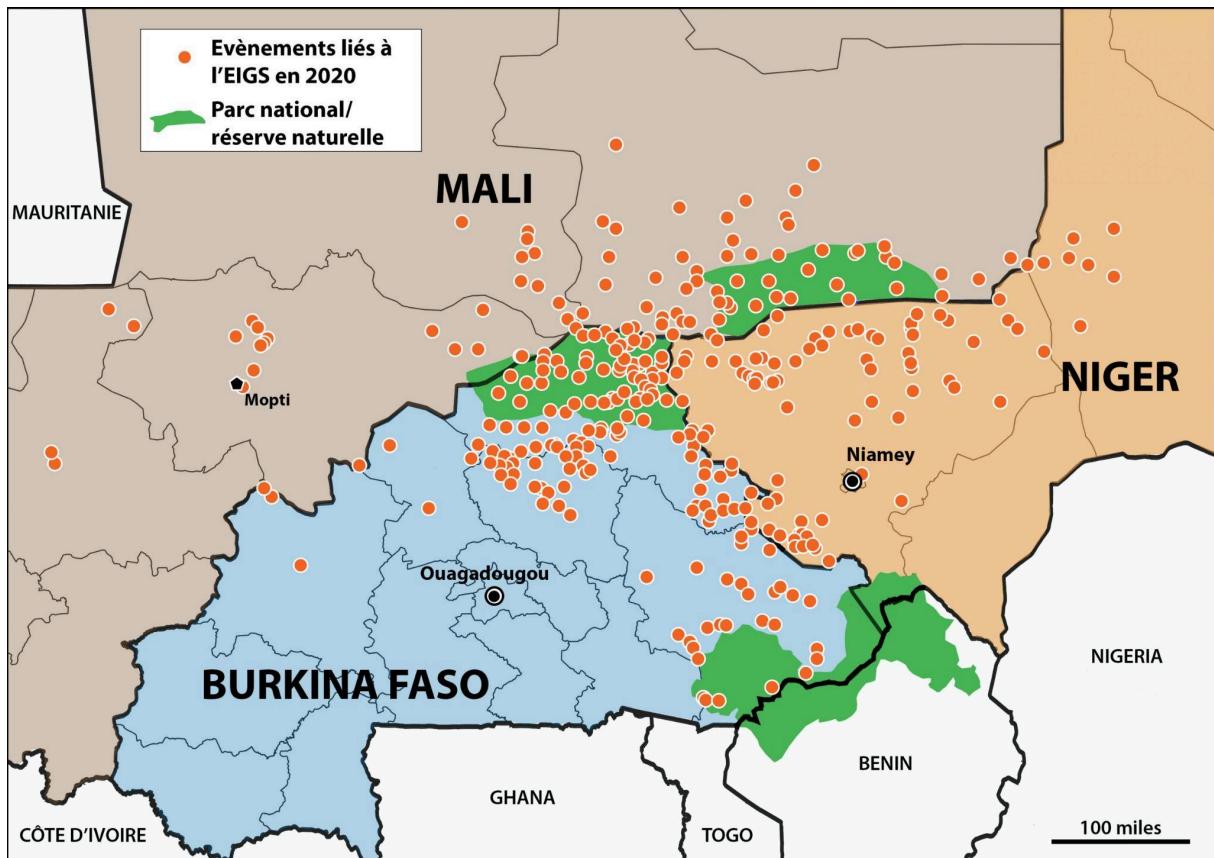
La dégradation du contexte politico-sécuritaire constitue, depuis le tournant des années 2010 et plus encore depuis 2020, l'obstacle majeur à la consolidation du projet d'intégration au sein de la CEDEAO. L'extension géographique des violences terroristes de la parties du Sahel central vers les pays côtiers (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire) s'imbrique à des dynamiques locales de conflictualité intercommunautaire, à la prolifération d'armes légères et à des déplacements forcés massifs. Ce faisceau de facteurs produit des externalités négatives qui fragmentent l'espace sécuritaire et politique communautaire.

Les groupes affiliés à AQMI, au GSIM/JNIM et à l'EIGS/IS-Sahel n'opèrent plus seulement dans la zone du sahel mais aussi ils testent et investissent les interfaces forestières et parcs transfrontaliers qui structurent les frontières nord des États côtiers (complexe W-Arly-Pendjari, Comoé, Kéran). Cette progression repose sur des microcellules mobiles, des raids de courte durée (embuscades, IED, incursions sur postes), une taxation opportuniste des flux et une stratégie d'attrition de la présence étatique. Les données récentes confirment l'augmentation des incidents dans les marges du Bénin et du Togo, ainsi que la pression persistante aux confins de la Côte d'Ivoire.

Cette « littoralisation » tient à la fois à la pression exercée au nord (déplacements de sanctuaires sous l'effet des opérations) et à des opportunités offertes par des zones faiblement administrées, à haute connectivité clandestine et à forte valeur économique (routes, marchés, orpaillage). Des analyses de tendance (ACLED, Africa Center, OECD) identifient ces corridors comme les nouvelles lignes de front où se reconfigurent les rapports de force entre JNIM et IS-Sahel.

L'extension vers le sud s'appuie sur des déficits chroniques de gouvernance dans les zones frontalières : présence administrative sporadique, accès limité à la justice et aux services, infrastructures dégradées. Ces « vacuums » réduisent le coût d'entrée des entrepreneurs de violence, qui se posent en arbitres de litiges fonciers ou pastoraux, instaurent une fiscalité parallèle et captent des rentes locales. Le maillage des économies criminelles (orpailage artisanal, carburant, faune, drogues) fournit un socle financier et logistique durable aux groupes armés, pendant que les routes se reconfigurent au gré des opérations étatiques. Les travaux de l'OCDE et d'instituts spécialisés montrent comment la conflictualité suit et instrumentalise les infrastructures routières et les marchés frontaliers.

Carte 1 : Évènement violent liés à l'état islamique au grand sahara (EIGS)



Source des données: ACLED, [2020](#)

Malgré l'existence de la Force en Attente de la CEDEAO (FAC), activée de manière symbolique en mars 2025 à la faveur de l'aggravation de l'insécurité régionale, les États membres peinent à transformer cette capacité théorique en outil opérationnel crédible. Cette inertie tient à plusieurs facteurs structurels et conjoncturels.

D'une part, le manque chronique de moyens logistiques et financiers entrave toute projection rapide et coordonnée. Les contributions nationales sont souvent en deçà des engagements annoncés, et la dépendance vis-à-vis de financements extérieurs qu'ils proviennent de partenaires bilatéraux ou multilatéraux réduit l'autonomie décisionnelle de la CEDEAO. Les coûts de mobilisation (transport aérien stratégique, maintenance, ravitaillement, soldes) constituent un obstacle majeur, notamment dans un contexte où les budgets nationaux sont déjà fortement sollicités par les dépenses sécuritaires internes et par la gestion des crises humanitaires.

D'autre part, une défiance politique croissante mine la coopération militaire régionale. Les divergences stratégiques, alimentées par des tensions diplomatiques et par des visions concurrentes de la souveraineté, freinent le partage de renseignement et l'interopérabilité des forces. Cette méfiance est exacerbée par la perception, dans certains cercles politiques, que la CEDEAO est instrumentalisée par quelques États influents ou par des partenaires extérieurs pour servir des agendas non consensuels.

Enfin, le désengagement de pays stratégiques tels que le Mali, le Niger et le Burkina Faso, aujourd’hui membres de l’Alliance des États du Sahel (AES), prive la FAC d’éléments humains, matériels et géographiques essentiels à son efficacité. Ces États, en rupture avec la CEDEAO depuis leurs coups d’État respectifs, ont réorienté leur coopération militaire vers d’autres alliances régionales ou bilatérales (notamment avec la Russie), réduisant ainsi les capacités collectives de réponse aux menaces communes.

Parallèlement, le dispositif de médiation de prévention des conflits, porté notamment par le protocole additionnel de 2001 relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance ainsi que le comité des sages, a révélé ses limites face à des régimes militaires résolus à défier les pressions extérieures. Les sanctions économiques et diplomatiques, bien qu’inscrites dans le cadre juridique de la CEDEAO, n’ont pas toujours eu l’effet attendu, contribuant parfois à renforcer le sentiment d’isolement et d’hostilité à l’égard de l’organisation régionale. Cette situation met en lumière un décalage persistant entre le cadre normatif de la CEDEAO et sa réelle capacité à infléchir, par des instruments politiques ou coercitifs, les dynamiques internes des Etats membres en crises. Dans ce contexte, la crise de crédibilité des instruments sécuritaires et diplomatiques de la CEDEAO alimente un double risque : d’une part, la fragmentation des réponses régionales face à des menaces transnationales qui exigeraient pourtant une coordination renforcée ; d’autre part, le glissement vers des alliances parallèles (AES, Initiative d’Accra) qui peuvent, à terme, concurrencer et affaiblir l’architecture sécuritaire communautaire.

1.2 Les instruments institutionnels en perte de légitimité.

La CEDEAO dispose de plusieurs cadres juridiques et opérationnelles destinés à maintenir l’ordre politique et sécuritaire:

- Le protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance¹⁸;
- Le mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité(1999)¹⁹ ;
- Le comité des sages, chargé des bons offices diplomatiques²⁰;

¹⁸ CEDEAO, *Protocole additionnel à la Déclaration de Bamako sur la démocratie et la bonne gouvernance : Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance*, Abuja, 21 décembre 2001, https://www.achpr.org/public/Document/file/French/ce_declarationdemocratie.pdf , (consulté le 18 Mai 2025)

¹⁹ CEDEAO, *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, Lomé, 10 décembre 1999, <https://www.africansecuritynetwork.org/HSGO/assets/cedao-1999-protocole.pdf> (consulté le 18 mai 2025)

²⁰ *Idem*

- Le mécanisme d'alerte précoce ECOWARN, pour anticiper les crises²¹.

Or, en 2025, ces mécanismes sont de plus en plus contestés par les régimes militaires, qui les accusent d'être instrumentalisés au profit d'intérêts extérieurs ou de certains chefs d'Etats influents au sein de la communauté.

Dans son rapport 2025, la fondation Friedrich-Ebert-Stiftung note que: "*la légitimité de la CEDEAO en tant qu'arbitre régional s'est érodée face à des perceptions d'inégalités de traitement et d'ingérence*". En effet, la rapidité des sanctions imposées aux juntas militaires contraste avec la relative indulgence face aux révisions constitutionnelles controversées dans certains régimes civils, perçue comme une application à géométrie variable des normes communautaires. De plus, la mise en œuvre des mesures coercitives (fermeture des frontières, suspension des transactions financières, retrait des ambassadeurs) est souvent jugée contre-productive parce qu'elles tendent à aggraver les crises économiques dans les pays ciblés, tout en renforçant les alliances alternatives, comme l'Alliance des États du Sahel (AES), qui se présente comme une structure de coopération autonome et affranchie des tutelles extérieures. En conséquence, la CEDEAO se trouve confrontée à un double défi stratégique : restaurer sa crédibilité en démontrant l'impartialité de ses interventions et réinventer ses outils de dialogue pour éviter l'isolement diplomatique de certains États membres. Faute de quoi, la fragmentation politique de l'espace CEDEAO pourrait compromettre durablement la réalisation de son projet d'intégration régionale, notamment sur les volets sécuritaire et institutionnel.

1.3 Analyse SWOT de la CEDEAO face aux crises politico-sécuritaires.

Cette analyse SWOT (Tableau 2) met en évidence les contradictions entre les ambitions de la CEDEAO et les contraintes structurelles qui entravent son action. Elle met en exergue l'urgence d'une réforme stratégique visant à consolider sa crédibilité, accroître son efficacité et renforcer son ancrage auprès des populations ouest africaines.

Tableau 2 : Analyse SWOT de la CEDEAO face aux crises politico-sécuritaires

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de L'Ouest (CEDEAO)	
Forces	Faiblesses

²¹ CEDEAO, *Manuel opérationnel du Mécanisme d'alerte précoce ECOWARN*, Abuja, Direction de l'Alerte Précoce, 2018, 52 p. [Direction de l'Alerte précoce | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest\(CEDEAO\)](#), consulté, le 18 Mai 2025

<ul style="list-style-type: none"> • Une architecture normative : protocoles sur la démocratie (2001), mécanisme de prévention des conflits (1999), Cadre de prévention des conflits. • Expérience dans les médiations régionales (Gambie 2016). • Réseau institutionnel consolidé avec des structures spécialisées (Comité des sages, ECOWARN). • Appui international (Nations unies, Union européenne, UA) dans les missions de paix et de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité coercitive et absence de pouvoir supranational effectif. • Inégale application des normes démocratiques entre États membres. • Difficultés de financement autonome des opérations sécuritaires. • Déficit de légitimité perçu par certaines opinions publiques (accusations de partialité, alignement sur l'Occident).
<h3>Opportunités</h3>	<h3>Menaces</h3>
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de refonder la gouvernance régionale sur des bases plus inclusives. • Revalorisation du rôle des sociétés civiles dans les dynamiques d'intégration. • Renforcement de la coopération sud-sud avec d'autres régions africaines. • Intégration des outils numériques dans l'alerte précoce, la communication et la diplomatie préventive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fracture institutionnelle avec la création de l'Alliance des États du Sahel (AES). • Multiplication des régimes militaires rejetant les normes communautaires. • Instrumentalisation géopolitique des alliances internationales (Russie, Turquie, Chine vs Occident). • Menace de désintégration du projet régional en raison de l'affaiblissement du consensus et de l'aggravation des défis sécuritaires.

Source: Auteur

2 Cadre théorique et méthodologique

Cette partie traite du cadre théorique et méthodologique de notre étude. Il s'agira de définir les concepts clés liés pour en faciliter la compréhension et faire une revue de littérature sur les défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest du point de vue de quelques auteurs dont les œuvres littéraires ont porté sur le sujet. Enfin, dans une troisième partie mettre en exergue la démarche scientifique qui a permis d'obtenir les résultats de notre recherche.

2.1 Clarification conceptuelle

Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu trois concepts clés qui nécessitent une clarification du point de vue sémantique et analytique.

❖ Crise politique

La crise politique peut être définie comme une situation d'instabilité ou de rupture grave du fonctionnement des institutions politiques, caractérisée par un affaiblissement ou une perte de légitimité de l'autorité étatique, une contestation des règles de jeu politiques, ou encore une impasse dans la gouvernance. Selon Jean François Médard (1991), “*elle traduit un déséquilibre effectif entre les institutions formelles et les pratiques politiques effectives, souvent exacerbé par des facteurs structurels (pauvreté, inégalités), des tensions identitaires ou des conflits de pouvoirs*”.

Dans un cadre plus analytique, une crise politique implique:

- Un conflit entre acteurs politiques majeurs (gouvernement, opposition, armée, société civile);
- Une remise en cause des normes et règles constitutionnelles;
- Un risque accru de basculement vers l'autoritarisme, la violence ou la guerre civile;

Dans le contexte de l'Afrique de l'ouest, la crise politique est un phénomène récurrent qui menace directement les efforts d'intégration régionale. Les coups d'Etat militaires au Mali, en République de Guinée, au Niger, au Burkina Faso, les coups d'Etat constitutionnelle au Togo, en Côte d'Ivoire, les contestations électorales violentes ainsi que la faible légitimité de certaines institutions nationales freinent la construction d'un espace communautaire stable. En remettant en cause les principes démocratiques partagés par les États membres, ces crises fragilisent le cadre institutionnel commun de la CEDEAO et compromettent l'harmonisation politique, sécuritaire et économique nécessaire à l'intégration régionale.

Ces dynamiques fragilisent directement la construction d'un espace communautaire stable au sein de la CEDEAO. En remettant en cause les principes démocratiques partagés, inscrits notamment dans le Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance, elles compromettent non seulement la légitimité politique des régimes, mais aussi la cohésion régionale. La CEDEAO se retrouve ainsi dans une position paradoxale :

garante de la démocratie et de la stabilité régionale, mais contestée lorsqu'elle sanctionne les régimes militaires ou tolère les dérives constitutionnelles des régimes civils.

En définitive, la crise politique en Afrique de l'Ouest doit être comprise comme un obstacle structurel à l'intégration régionale : elle fragilise la confiance entre États membres, ralentit l'harmonisation des politiques, détourne les priorités vers la survie des régimes et compromet la mise en œuvre des projets communs, qu'ils soient économiques, sécuritaires ou sociaux.

❖ **Intégration régionale**

L'intégration régionale désigne un processus par lequel plusieurs Etats souverains acceptent de coordonner ou d'unifier certaines politiques économiques, institutionnelles, politiques ou sécuritaires dans le but de former un espace commun plus cohérent, stable et compétitif. Selon Béla Balassa (1961), l'intégration régionale peut être comprise comme "*un processus progressive de forme de coopération, allant de la zone de libre-échange à l'union économique et monétaire, voire politique*"²².

Dans le contexte ouest-africain, l'intégration régionale se manifeste notamment à travers les institutions telles que la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), qui visent à promouvoir le développement, la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux ainsi que la paix et la stabilité régionales. Toutefois la dynamique d'intégration est fortement perturbées par des crises sécuritaires (terrorisme, insécurité transfrontalière) et politiques (coups d'Etat, instabilité institutionnelle), qui remettent en cause les fondements de la coopération régionale et les principes de convergences entre Etats membres²³.

En Afrique de l'ouest, ces crises freinent l'harmonisation des politiques publiques, affaiblissent la solidarité régionale et sapent la légitimité des institutions d'intégration. Dès lors, la consolidation de l'intégration régionale ne peut se penser indépendamment de la résilience politique et sécuritaire des Etats membres.²⁴ Ainsi, dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, l'intégration régionale ne peut être réduite à une simple coopération économique ou institutionnelle ; elle constitue également un levier de gestion collective des crises qui fragilisent les États membres. La CEDEAO, en tant qu'acteur central de cette dynamique, se trouve confrontée à un double défi : d'une part, préserver la stabilité politique et sécuritaire dans un espace marqué par la prolifération des menaces transnationales ; d'autre part, maintenir un cadre institutionnel crédible capable de porter le projet d'intégration.

❖ **Crise sécuritaire**

²² Béla BALASSA, *The Theory of Economic Integration*, London, Routledge, 1961, p. 1–3.

²³ Jean-Claude TCHICAYA, *L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Enjeux sécuritaires et dynamiques institutionnelles*. Paris : L'Harmattan, 2018, p. 67.

²⁴ Jakkie CILLIERS, Julia SCHÜNEMANN. *The Future of Intrastate Conflict in Africa: More Violence or Greater Peace?* Institute for Security Studies, Pretoria, 2013, p. 25–27

La crise sécuritaire peut être définie comme une situation prolongée ou soudaine dans laquelle la capacité de l'Etat à assurer la sécurité intérieur et extérieur est gravement compromise, soit par des facteurs interne (groupes armés, terrorisme, criminalité organisée), soit par des menaces transnationales (insécurités frontalière, flux d'armes, migrations forcées). Elle traduit une érosion du monopole de la violence légitime de l'Etat, ainsi qu'un affaiblissement de ses fonctions régaliennes, en particulier dans le contrôle territorial et de la protection des populations civiles.²⁵

Selon Christian Bouquet (2020), une crise sécuritaire peut s'analyser comme “ *l'effondrement des instruments institutionnels de régulation de la violence, au profit d'acteurs non étatiques ou d'une violence diffuse, rendant difficile toute stabilisation durable sans une réforme en profondeur de structures étatiques et de gouvernance*”.

Dans le contexte ouest africain, la crise sécuritaire est multiforme et persistante. Depuis 2012, la région du sahel, notamment le Mali, le Burkina faso et le Niger, connaît une montée en puissance de groupes jihadistes affiliés à Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), au Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM), et à l'Etat Islamique au grand sahara (EIGS). Ces groupes ont profité de la faiblesses des Etats, du sous-développement et des tensions intercommunautaires pour s'implanter dans des zones délaissées par l'administration, créant ainsi de véritables zones grises hors du contrôle gouvernemental²⁶.

Cette instabilité sécuritaire s'est progressivement étendue vers les pays côtiers comme la Côte d'ivoire, le Togo et le Bénin, menaçant de faire exploser une insécurité généralisée dans toute l'espace CEDEAO. A cela s'ajoutent les recrudescence des coups d'Etat dans la région (Mali en 2020 et 2021, Guinée en 2021, Burkina Faso en 2022, Niger en 2023), aggravant l'instabilité institutionnelle et provoquant des ruptures dans le mécanisme de coopération régionale.

2.2 Revue de littérature

La littérature nous renseigne sur plusieurs conceptions de l'intégration régionale.

2.2.1 L'intégration régionale comme projet politique postcolonial

De nombreux auteurs s'accordent à dire que l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest est née d'un projet politique émancipateur, visant à surmonter les divisions héritées de la colonisation.

Ali MAZRUI (1967), dans *Towards a Pax Africana*, propose une vision normative de l'intégration régionale, qu'il perçoit comme une réponse africaine à la fragmentation

²⁵ Arthur BOUTELLIS, Marie-Joëlle ZAHAR, *La gouvernance de la sécurité en Afrique de l'Ouest : Le rôle des acteurs régionaux*, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2017, p. 12.

²⁶ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Violence au Sahel : Répondre à une crise régionale complexe*, Rapport Afrique n°290, 2021.

<https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/290-sahel-violence-regionale> ,consulté le 7 Mai 2025

postcoloniale et à la domination externe²⁷. L'intégration est donc conçue comme un instrument de souveraineté collective, visant à renforcer l'autonomie stratégique du continent.

Selon l'auteur, l'intégration va au-delà de la seule dimension économique pour s'affirmer comme une stratégie normative destinée à instaurer une souveraineté collective du continent. Sa conception d'une "Pax Africana" met en évidence la nécessité pour l'Afrique de se doter de mécanismes endogènes de gestion de crises et de protections de ses intérêts stratégiques, dans l'optique de réduire sa dépendance à l'égard des intervenants extérieurs.

En 2025, cette perspective trouve une résonance particulière face aux critiques visant la CEDEAO, accusée par les régimes militaires de servir de relais à des agendas étrangers. La pensée de l'auteur demeure ainsi pertinente pour appréhender les tensions contemporaines entre intégration régionale et quête d'autonomie sécuritaire.

Claude Ake (1996), dans *Democracy and Development in Africa*, critique le fait que les projets d'intégration ont souvent été imposés "d'en haut", sans fondement démocratique ni réelle participation citoyenne. Il met en garde contre une intégration bureaucratique et technocratique, déconnectés des dynamiques sociales.

La crise de légitimité que traverse la CEDEAO en 2025 valide en grande partie l'intuition d'Ake : "Une intégration dépourvue de fondement démocratique et social risque de fragiliser la cohésion régionale".

Les analyses de ces deux auteurs révèlent de grandes convergences, chacun soulignant la nécessité de construire un espace régional solidaire et autonome, capable de résister face aux pressions extérieures. Toutefois, leurs approches divergent sur les conditions de succès : A. Mazrui insiste sur la souveraineté stratégique, C. Ake sur la démocratie et la participation. Ces divergences reflètent les tensions actuelles au sein de la CEDEAO, partagée entre une approche normative de la sécurité collective et des impératifs de légitimité démocratique contrariées par les crises.

Les lacunes de cette littérature apparaissent également à la lumière des réalités de 2025. En effet, aucun de ces auteurs n'avait anticipé l'importance des facteurs transnationaux contemporains tels que l'expansion des groupes armés terroristes, les coups d'État militaires en cascade ou encore la montée d'une multipolarité où la Russie, la Chine ou la Turquie s'imposent comme acteurs sécuritaires alternatifs. De plus, la question de la perception populaire et médiatique de la légitimité régionale, amplifiée par les réseaux sociaux et les influences panafricanistes, demeure largement absente de leurs analyses.

²⁷ Ali MAZRUI, (1967). *Towards a Pax Africana: A Study of Ideology and Ambition*. University of Chicago Press.

2.2.2 L'approche institutionnaliste et fonctionnaliste

Ernst B. Haas (1958), bien que travaillant sur l'Europe, a influencé la pensée africaine à travers sa théorie du néo fonctionnalisme, selon laquelle l'intégration commence par des secteurs techniques (économie, transport, énergie) avant de générer des « effets d'entraînement » (spillovers) vers des domaines plus sensibles tels que la sécurité ou la politique²⁸. Ce schéma a inspiré la structuration progressive des institutions de la CEDEAO, qui, au-delà de sa vocation économique initiale, a progressivement investi le champ politique et sécuritaire à travers des instruments normatifs comme le Protocole de 1999 sur le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, ou encore le Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance. Dans cette perspective, l'intégration ouest-africaine apparaît comme une tentative d'« européisation fonctionnelle » adaptée au contexte africain.

Philippe Hugon (2001), dans *Economie et intégration régionale en Afrique*, propose une lecture plus réaliste: il identifie les déséquilibres de pouvoir entre Etats membres(Nigéria contre petits Etats francophones) comme un frein politique à une intégration équitable. Il insiste sur la nécessité de coordination politique effective entre les Etats membres²⁹. Pour Hugon, la réussite du projet communautaire ne peut reposer uniquement sur une logique fonctionnaliste d'interconnexion sectorielle : elle suppose une coordination politique effective et une gestion équilibrée des rapports de force internes à la communauté.

Dans le contexte ouest-africain, cette tension entre la logique fonctionnaliste de Haas et la lecture réaliste de Hugon se révèle particulièrement éclairante. La CEDEAO a certes développé un appareil institutionnel sophistiqué, mais la multiplication des crises politico-sécuritaires (coups d'État, expansion djihadiste, ruptures diplomatiques avec l'AES) montre que les effets d'entraînement attendus vers la sphère politique n'ont pas pleinement fonctionné. Au contraire, l'institutionnalisation des mécanismes de prévention et de gouvernance a parfois été perçue comme une ingérence normative, suscitant une défiance accrue de certains régimes militaires à l'égard de la CEDEAO. L'apport de ces deux auteurs à la question de recherche est donc double. Haas éclaire la logique d'expansion progressive de la CEDEAO vers la paix et la sécurité, en lien avec les exigences de stabilisation régionale. Hugon souligne, pour sa part, que l'efficacité de ces institutions demeure conditionnée par l'existence d'une volonté politique commune et par une gestion équilibrée des asymétries de puissance. La pertinence de son analyse, appliquée à la dynamique actuelle, tient à la mise en évidence du décalage entre l'ambition normative de la CEDEAO et la réalité des rapports de force, un écart qui fragilise la légitimité de l'organisation et réduit son efficacité dans la gestion des crises contemporaines.

²⁸ Ernst B. HAAS, (1958). *The Uniting of Europe: Political, Social, and Economic Forces, 1950–1957*. Stanford University Press.

²⁹ Paul HUGON, (2001). *Économie de l'intégration régionale en Afrique*. Paris : La Documentation française.

2.2.3 Les critiques panafricaines et les limites démocratiques

Samir Amin (2020), dans ses travaux sur la souveraineté régionale, estime que l'intégration régionale africaine ne pourra réussir que si elle repose sur une rupture avec les logiques néolibérales imposées par les institutions internationales financières. Pour lui, une intégration véritable doit reposer sur la solidarité politique et la transformation des Etats en outils du développement populaire.

Achille Mbembe (2010) dénonce "*une régionalisation sans politique*", où les institutions régionales africaines fonctionnent souvent sans contrôle démocratique, sans redevabilité et dans une déconnexion avec les sociétés civiles. Il appelle à une refondation de la coopération régionale sur la base d'un contrat politique clair entre Etats et peuples.

Dans le contexte régional actuel, marqué par la multiplication des crises politico-sécuritaires et la montée en puissance des régimes militaires au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES), les critiques formulées par Amin et Mbembe apparaissent particulièrement pertinentes. Les régimes sahéliens, en contestant l'autorité normative de la CEDEAO et en accusant celle-ci de servir des intérêts extérieurs, traduisent en partie le malaise décrit par Mbembe, à savoir une organisation régionale perçue comme déconnectée des aspirations populaires. Par ailleurs, l'incapacité de la CEDEAO à offrir un modèle économique inclusif et résilient face aux chocs sécuritaires illustre les limites pointées par Amin : l'intégration reste dominée par des logiques extérieures, alors qu'elle devrait être portée par un projet de souveraineté économique et politique centré sur les peuples.

Ces critiques enrichissent directement la question de recherche, car elles permettent de comprendre pourquoi les mécanismes normatifs et sécuritaires de la CEDEAO peinent à s'imposer comme des solutions partagées par tous. Elles mettent en lumière l'importance d'une double exigence pour l'avenir de l'intégration : d'une part, renforcer l'ancrage démocratique et citoyen des institutions régionales, et d'autre part, rompre avec la dépendance vis-à-vis des modèles économiques exogènes pour construire une intégration véritablement africaine.

La littérature consacrée à la conception politique de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest met en évidence une tension, d'une part, entre la vision idéaliste du panafricanisme (Mazrui, Amin), d'autre part, l'approche institutionnaliste réaliste (Hugon, Hass), et enfin les critique d'ordre démocratique (Mbembe, Ake). Cette diversité d'approches souligne que l'intégration régionale ne saurait se limiter à une coopération économique mais constitue un processus de construction politique complexe, traversé par les enjeux de souveraineté, de légitimité et de gestion de crises politico-sécuritaires.

Ces différentes perspectives théoriques éclairent les débats actuels autour du rôle et des limites de la CEDEAO. Elles révèlent que l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest ne peut se penser indépendamment des dynamiques de pouvoirs entre Etats membres, ni des

aspirations des sociétés civiles à une gouvernance plus démocratique et inclusive. L'articulation entre idéaux panafricains, contraintes institutionnelles et exigences de légitimité politiques apparaît ainsi comme un facteur déterminant de la réussite ou de l'échec des projets régionaux d'intégration. Dans ce contexte, la capacité de la CEDEAO à concilier ces dimensions multiples conditionnée à la fois sa crédibilité et sa durabilité en tant qu'organisation d'intégration régionale.

2.3 Hypothèses de l'Etude

Hypothèse 1: Les limites de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest s'expliquent en grande partie par l'écart entre les normes institutionnelles adoptées par la CEDEAO (notamment les protocoles 1999 et 2001) et leur mise en œuvre effective avec les Etats membres.

Cette hypothèse part du constat que la CEDEAO dispose de mécanismes politiques et sécuritaires relativement avancés sur le papier, mais que leur application est souvent contrecarrée par les intérêts nationaux, internationaux, les crises internes et le manque de volonté politique.

Hypothèse 2 : La multiplication des crises sécuritaires et des ruptures constitutionnelles dans l'espace CEDEAO favorise l'émergence de nouveaux pôles d'alliance (Comme l'Alliance des Etats du Sahel), menaçant la viabilité du projet d'intégration régionale tel qu'il a été dans les années 1990.

Cette hypothèse met en lumière le risque d'un l'éclatement du projet régional sous l'effet de crises internes, d'une contestation de l'ordre normatif CEDEAO et d'une recomposition géopolitique du Sahel.

2.4 Méthodologie de recherche

Cette étude adopte une approche qualitative, centrée sur les dynamiques institutionnelles, politiques et sécuritaires qui influencent l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. L'objectif est de comprendre comment les crises politiques (coups d'État) et sécuritaires (terrorisme) affectent la capacité des institutions régionales notamment la CEDEAO à maintenir une trajectoire d'intégration cohérente.

2.4.1 Méthodologie de collecte des données

L'étude s'appuie exclusivement sur une analyse documentaire approfondie. Les données sont collectées à partir de trois types de sources:

- Sources officielles et institutionnelles: Traité révisé 1993, Protocole de 1999, Protocole de 2001.
- Rapports de la CEDEAO.
- Stratégies et déclarations régionales sur la sécurité, la gouvernance et l'intégration.

- Sources académiques et scientifiques: ouvrages et articles de référence portant sur l'intégration régionale.
- Publications universitaires et rapports de think tanks comme International Crisis Group, ISS Africa, Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Source médiatique.

2.4.2 Méthode d'analyse

L'analyse s'appuie sur un contenu thématique permettant d'identifier les facteurs récurrents et les tensions entre objectifs d'intégration et réalités politico-sécuritaires.

En effet, deux niveaux d'analyse sont mobilisés:

- Analyse institutionnelle: études critiques des dispositifs politiques et sécuritaires de l'intégration régionale (Protocole de 1999, force en attente, mécanismes de sanctions, etc..)
- Etude de cas: Analyse de deux cas récents (Mali, Niger, Burkina Faso et Gambie) pour montrer la manière dont les crises affectent la dynamique régionale.

Le choix de la méthodologie est justifié par:

La nature à la fois politique, normative et sécuritaire du sujet. Cela exige une lecture attentive et approfondie des textes législatifs, réglementaires et des pratiques institutionnelles en vigueur. Par ailleurs, il bénéficie d'une documentation abondante et diversifiée, offrant des sources suffisantes pour mener une analyse rigoureuse sans nécessiter de collecte de données sur le terrain. L'objectif poursuivi est de produire une étude critique, contextuelle et pertinente, capable de rendre compte des dynamiques à l'échelle régionale.

2.4.3 Limites de l'approche méthodologique

Bien que l'approche qualitative adoptée dans cette étude présente de nombreux atouts pour comprendre les dynamiques politico-sécuritaires en Afrique de l'Ouest, elle comporte certaines limites qu'il convient de souligner.

Premièrement, l'étude repose exclusivement sur une analyse documentaire. L'absence de collecte de données sur le terrain peut limiter la compréhension des perceptions, pratiques et réactions des acteurs locaux et régionaux face aux crises politiques et sécuritaires. Certains aspects contextuels, notamment les interactions informelles entre États, sociétés civiles et groupes armés, peuvent ainsi ne pas être pleinement captés.

Deuxièmement, l'utilisation de sources secondaires, bien que diversifiée, expose l'analyse à un risque de biais lié aux choix éditoriaux ou aux perspectives des institutions, des think tanks et des médias consultés. Certaines informations peuvent être partielles ou interprétées

selon des intérêts spécifiques, ce qui nécessite une vigilance critique lors de l'exploitation des données.

Ainsi, si cette méthodologie permet de produire une analyse critique et contextualisée à l'échelle régionale, ses conclusions doivent être interprétées en tenant compte de ces limites.

3 Analyse de l'impact des crises politico-sécuritaires sur l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO

Depuis la décennie 2010, et de manière accrue depuis 2020, l'Afrique de l'ouest est confrontée à une recrudescence de crises politico-sécuritaires majeures, qui affectent en profondeur la dynamique d'intégration régionale portée par la CEDEAO³⁰. Ces crises se sont manifestées par la montée en puissance des groupes armés terroristes dans le Sahel, la déstabilisation des régimes politiques par coup d'Etat militaires, ainsi que par la perte de cohésion institutionnelle au sein de l'espace communautaire.

Ces évènements mettent à rude épreuve la capacité de la CEDEAO à préserver ces principes fondateurs, à maintenir la paix et à garantir une gouvernance démocratique dans un contexte régional de plus en plus fragmenté.

3.1 Origine de la présence des groupes armés terroristes dans l'espace CEDEAO

L'apparition des groupes armés terroristes dans l'espace CEDEAO ne peut être analysée comme une simple extension du terrorisme global vers l'Afrique de l'Ouest. Elle trouve ses fondements dans une interaction complexe entre facteurs endogènes structurels et dynamiques exogènes. L'enjeu est également de comprendre pourquoi cette dynamique se maintient, voire s'étend dans le temps et l'espace, en dépit des nombreuses interventions militaires internationales et initiatives régionales.

3.1.1 Des facteurs internes propices à l'enracinement des groupes armés terroristes

L'expansion du terrorisme (Carte 2) s'est appuyée sur les fragilités de l'Etat dans les zones rurales. Comme l'explique Boukary Sangaré (2020), “ *l'absence de services publics, la pauvreté chronique, l'impunité et la marginalisation des populations pastorales (notamment peuls et touaregs) ont ouvert un espace de contestation dans lequel les groupes armés ont pu s'implanter durablement*”. En effet, ces groupes ont également su exploiter les conflits communautaires pour légitimer leur présence, notamment le cas des tensions Peuls-Dogons³¹ dans le centre du Mali, que ces groupes terroristes ont instrumentalisées en se posant comme défenseurs des minorités opprimées.

Les groupes armés ont aussi pu gagner la confiance des populations via l'offre d'un certain nombre de services de base dans des contextes où l'Etat peine à assurer la sécurité, l'éducation, ou la santé des populations. Cependant, comme le note un rapport de l'International Crisis Group, les groupes armés n'ont, au final, fourni que des services très

³⁰ INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2021). *The Central Sahel: Scene of New Climate Wars?* Crisis Group Report N°311, 24 April 2021, consulté, le 5 juillet 2025.

³¹ Boukary SANGARÉ, (2020). *La dynamique des conflits intercommunautaires au centre du Mali*.

limités, se bornant à administrer une justice « du quotidien » pour résoudre des problèmes particuliers, ou à fournir un soutien financier ou logistique à des populations en difficulté³².

Par ailleurs, la crise de légitimité des institutions étatiques alimente la défiance des populations envers l'Etat. Dans plusieurs pays de l'espace CEDEAO, les régimes sont perçus comme corrompus, autoritaires, ou indifférents aux réalités locales, créant un vide de confiance que les groupes armés terroristes comblent parfois en proposant une sorte d'alternative.

Les structures locales de gouvernance mises en place par ces groupes, bien que coercitives, apparaissent à certains comme plus réactives ou protectrices que l'Etat absent.

Les activités économiques illégales telles que le trafic d'armes, de drogues, contrebande, enlèvement contre rançon permettent aux groupes armés terroristes de financer leurs opérations tout en s'insérant dans les réseaux commerciaux transsahariens traditionnels consolidant ainsi leur ancrage locale³³.

3.1.2 Des facteurs régionaux et géopolitique aggravants

La guerre en Libye (2011) a bouleversé l'équilibre régional: la chute du guide lybien Mouammar Kadhafi a libéré un flux massif d'armes et de combattants vers la bande sahélio-saharienne³⁴. Ces armements ont été récupérés non seulement par des groupes armés terroristes mais aussi par des milices armées et des groupes d'autodéfense ethniques, ce qui a multiplié les foyers d'insécurité³⁵.

Par ailleurs, l'intervention française à travers les opérations Serval (2013) puis Barkhane (2014-2021) a permis de contenir certaines avances des groupes armés terroristes. En misant principalement sur une approche militaire, ces interventions ont laissé de côté la dimension politique, sociale et communautaire, ce qui a permis aux groupes armés terroristes de se redéployer ailleurs³⁶.

Enfin, l'existence de relais idéologiques transnationaux AQMI, EIGS, JNIM permet de donner un habillage global à des conflits souvent très locaux notamment ceux liés entre agriculteurs et éleveurs. Ces groupes exploitent à la fois des griefs communautaires anciens et une rhétorique panislamique qui leur permet de recruter au-delà des frontières. Ce faisceau d'éléments contribue à expliquer pourquoi, malgré les efforts militaires internationaux et régionaux, les groupes armés terroristes parviennent non seulement à se maintenir, mais

³² INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Speaking with the 'bad guys': towards dialogue with central Mali's jihadists », Africa Report, no. 271, 28 mai 2019, consulté, le 4 juillet 2025.

³³ OCDE, *Dynamiques des conflits et des groupes armés au Sahel : implications pour la stabilité régionale*, Paris, Éditions OCDE, 2022.

³⁴ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *La crise libyenne, une menace régionale*, Rapport Afrique n°136, Bruxelles, 2017. Consulté, le 10 juillet 2025

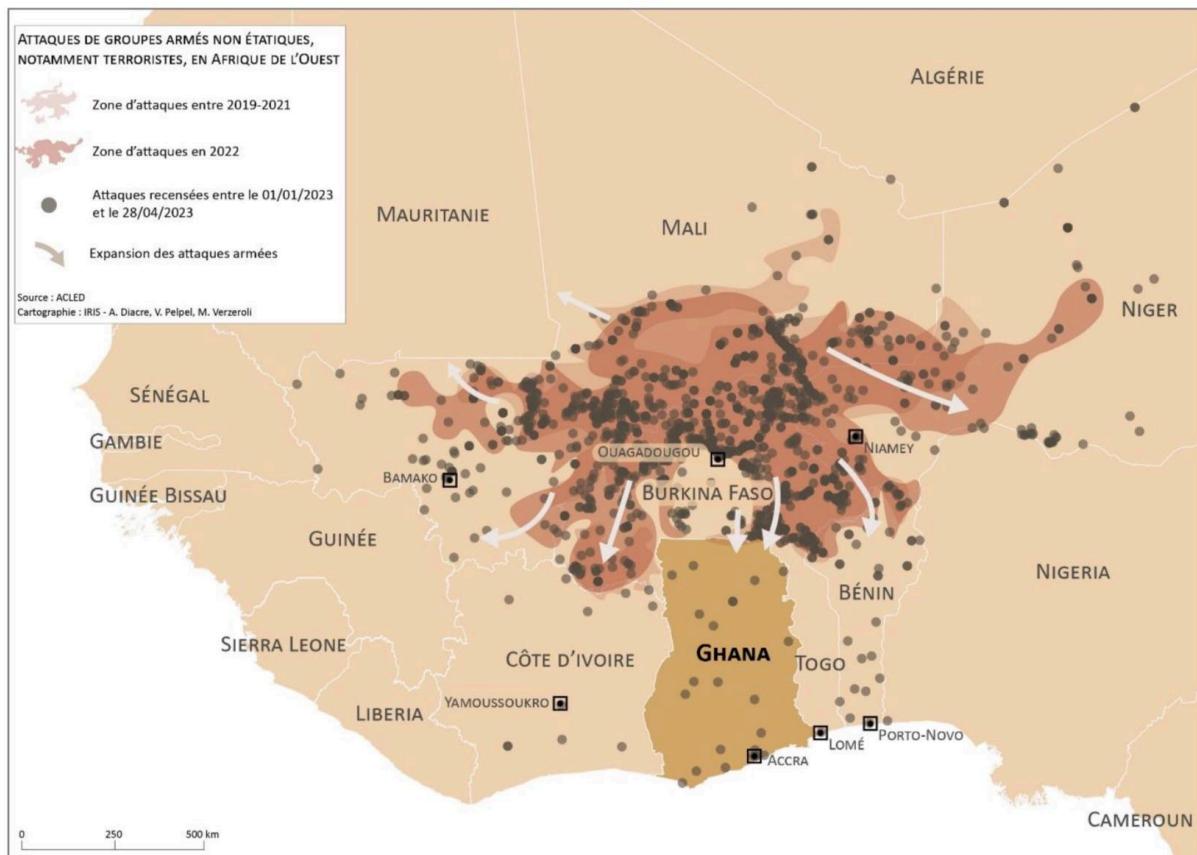
³⁵ *Idem*

³⁶ Alex THURSTON, *France's War in the Sahel: Strategic Gains, Strategic Costs*, New York, New Lines Institute for Strategy and Policy, 2022.

aussi à étendre leurs influence dans l'ensemble du sahel et a menacé les Etats côtiers de le CEDEAO tels que le Togo, le Bénin, la Côte d'Ivoire.

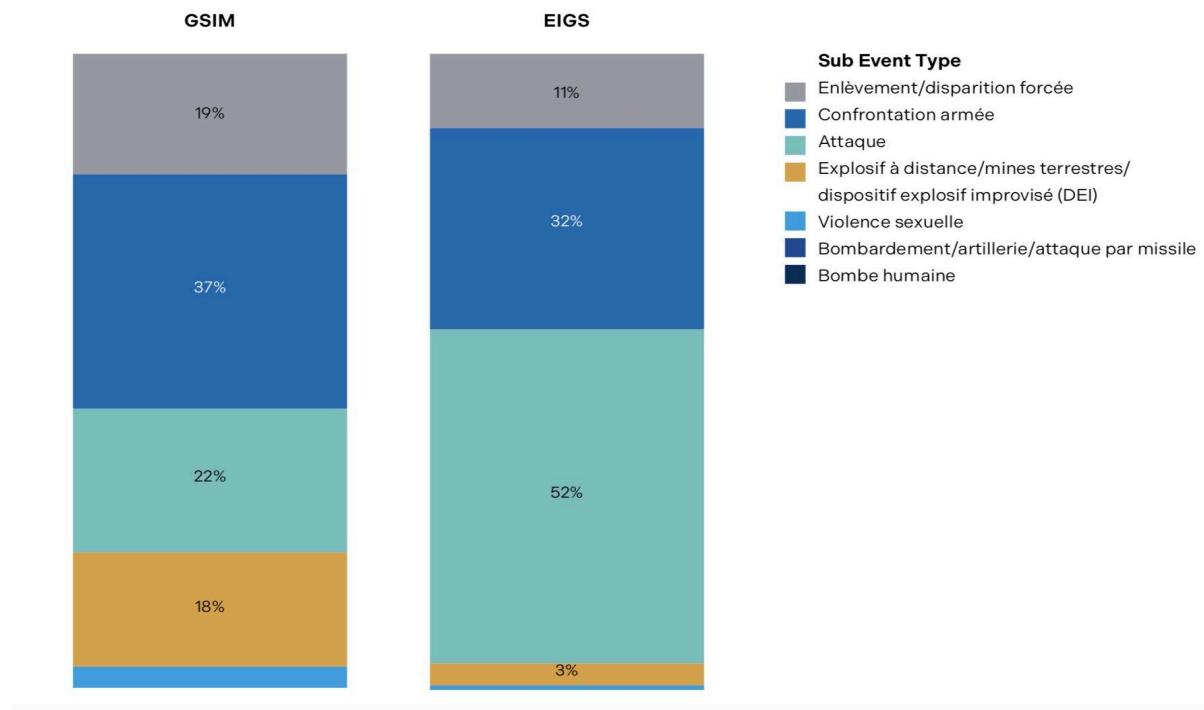
Dans ce contexte d'instabilité croissante, il convient d'analyser les instruments mis en place par la CEDEAO pour faire face à ces crises politico-sécuritaires, en particulier ces mécanismes relatifs au protocole de préventions, de gestion, de règlement des conflits de maintien de la paix et de la sécurité et le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance.

Carte 2 : Attaques de groupes armés terroristes dans l'espace CEDEAO



Source: ACLED, [2021](#)

Graphique 1: Insécurité des groupes armés dans l'espace CEDEAO



Source: Armed Conflict Location and Event Data, 2023 (Données sur les lieux et événements de conflits armés, 2023)

3.2 Le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

C'est en décembre 1999 à Lomé que les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO ont adopté le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Selon le Protocole, "*la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement est la plus haute instance de décision dans le cadre des questions se rapportant à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, au maintien de la paix et de la sécurité, à l'assistance humanitaire, à la consolidation de la paix, à la lutte contre la criminalité transfrontalière et la prolifération des armes légères, ainsi que toutes les autres questions couvertes par les dispositions du Mécanisme*³⁷". Mais la Conférence délègue au Conseil de Médiation et de Sécurité le pouvoir de prendre en son nom des décisions pour la mise en œuvre appropriée des dispositions dudit Mécanisme. Ce Conseil de Médiation et de Sécurité (CMS) se compose de neuf Etats membres dont sept sont élus par la Conférence, les deux autres membres étant celui qui exerce la présidence tournante de la Conférence et celui qui exerce la présidence immédiatement. Les membres du CMS sont élus pour deux ans renouvelables.

Selon le Protocole, "*le CMS décide et met en œuvre les politiques de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité; autorise toutes les formes*

³⁷ Articles 6 et 7, chapitre II du Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

d'intervention et décide notamment du déploiement des missions politiques et militaires ; approuve les mandats et les termes de référence de ces missions; révise périodiquement ces mandats et termes de référence en fonction de l'évolution de la situation ; et sur recommandation du président de la commission de la CEDEAO, nomme le Représentant spécial du président de la commission et le Commandant de la Force (en cas de déploiement d'une mission militaire dans un Etat membre). Le CMS peut se réunir à trois niveaux : celui des chefs d'Etat et de gouvernement, celui des ministres (Affaires étrangères, Défense, Intérieur et Sécurité) et celui des ambassadeurs des pays membres du Conseil accrédités auprès de la CEDEAO à Abuja³⁸.

Selon le Protocole, le président de la commission de la CEDEAO est habilité à prendre des mesures “qui peuvent prendre la forme de missions d'enquête, de médiation, de facilitation, de négociation et de réconciliation des parties en conflit³⁹”. Il recommande notamment la nomination du Représentant spécial du président de la commission et du Commandant de la Force au CMS ; nomme les membres du Conseil des sages ; supervise les activités politiques, administratives, opérationnelles et assure la logistique des missions ; élabore à l'intention du CMS et des Etats membres des rapports périodiques sur les activités du Mécanisme ; envoie sur le terrain, sur la base de son évaluation de la situation, des missions d'enquête et de médiation ; convoque, en consultation avec le Président de la Conférence (des chefs d'Etat et de gouvernement), toutes les réunions du CMS, du Conseil des sages et de la Commission de Défense et de Sécurité ; et met en œuvre toutes les décisions du CMS. Le président de la commission est assisté dans l'exercice de ses fonctions de Commissaire chargé des Affaires politiques, de la paix et de la sécurité. Les organes qui appuient le CMS et le Secrétariat exécutif sont la Commission de Défense et de Sécurité, le Conseil des sages et le Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG)⁴⁰.

Quant à l'ECOMOG, il s'agit d'une structure composée de plusieurs modules polyvalents (civils et militaires) en attente dans leurs pays d'origine et prêts à être déployés dans les meilleurs délais. L'ECOMOG conduit notamment des missions d'observation et de suivi de la paix, des opérations de maintien et rétablissement de la paix, des missions d'appui aux actions humanitaires, des missions de vérification de l'application de sanctions y compris des embargos, des déploiements préventifs, des opérations de consolidation de la paix, de désarmement et de démobilisation, des activités de police relevant notamment de la lutte contre la fraude et le crime organisé, et toutes autres opérations qui peuvent être ordonnées par le CMS⁴¹. Le mécanisme de la CEDEAO inclut enfin un système d'observation de la paix et de la sécurité sous régionale appelé « pré alerte » ou « le Système ». Ce système comporte un centre d'observation et de suivi basé au siège de la CEDEAO et des zones d'observation et

³⁸ Article 10, chapitre II du protocole

³⁹ Article 15, chapitre II du protocole

⁴⁰ Chapitre III du protocole

⁴¹ *Idem*

de suivi⁴². Les informations collectées dans chacune des zones doivent alimenter le centre d'observation et de suivi d'Abuja et permettre au département des Affaires politiques, de la paix et de la sécurité d'anticiper et de réagir promptement à des situations potentielles de crise. Les conditions de mise en œuvre du Mécanisme sont également précisées dans le Protocole⁴³. Il prévoit *“le déclenchement du Mécanisme en cas d'agression ou de conflit armé intervenu dans un Etat membre, ou de menace d'un tel conflit; en cas de conflit entre deux ou plusieurs Etats membres ; en cas de conflit interne qui menace de déclencher un désastre humanitaire ou constitue une menace grave à la paix et à la sécurité dans la sous région; en cas de violations graves et massives des droits de l'Homme ou de remise en cause de l'Etat de droit ; en cas de renversement ou de tentative de renversement d'un gouvernement démocratiquement élu mais aussi dans toute autre situation que détermine le Conseil de Médiation et de Sécurité. Le Mécanisme est mis en œuvre sur décision de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ; sur décision du Conseil de Médiation et de Sécurité ; à la demande d'un Etat membre ; à l'initiative du Président de la Commission ou à la demande de l'UA ou des Nations Unies”*.

3.3 Le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance

La CEDEAO a montré sa détermination à encadrer toujours davantage ses Etats membres par de nouvelles normes politiques et institutionnelles visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région en élaborant le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance. Adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement le 21 décembre 2001⁴⁴, le Protocole additionnel entend compléter celui du 10 décembre 1999 relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, et apporter les améliorations nécessaires au Mécanisme.

Ce Protocole établit donc un lien clair et direct entre le respect de normes démocratiques et de bonne gouvernance dans les Etats membres et les perspectives de paix et de sécurité, ce qui constitue indubitablement une évolution de la culture de sécurité dans l'espace communautaire ouest-africain. Le Protocole définit des principes constitutionnels communs à tous les Etats membres de la CEDEAO qui incluent, entre autres, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; la valorisation et le renforcement des Parlements ;

⁴² Les Etats membres sont répartis en quatre zones disposant chacune d'une « capitale » où se trouve le point focal. La Zone 1 dont le point d'observation est Banjul comprend le Cap Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal. La Zone 2 dont la capitale est Ouagadougou, comprend le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger. La Zone 3 observée depuis Monrovia regroupe le Ghana, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone. Enfin la Zone 4 dont le point d'observation est Cotonou, inclut le Bénin, le Nigeria et le Togo.

⁴³ Article 25 du chapitre V du protocole

⁴⁴ CEDEAO, protocole a/sp1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, [protocole a/sp1/12/01 sur la democratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mecanisme de prevention](#), consulté le 10 juillet 2025.

l’indépendance de la justice ; et l’interdiction de tout changement anticonstitutionnel ainsi que de tout mode non démocratique d’accession ou de maintien au pouvoir⁴⁵. Le Protocole additionnel définit également une série de principes concernant les élections dans les pays membres et le rôle d’observation et d’assistance de la CEDEAO en la matière. Il prévoit par exemple qu’”*aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six mois précédent les élections, sans le consentement d’une large majorité des acteurs politiques*” ; et que “*les organes chargés des élections doivent être indépendants et/ou neutres et avoir la confiance des acteurs et protagonistes de la vie politique*”⁴⁶.

À la demande de tout Etat membre, la CEDEAO peut apporter aide et assistance à l’organisation et au déroulement de toute élection, sous n’importe quelle forme. Le Président de la Commission de la CEDEAO peut envoyer dans le pays concerné une mission de supervision ou d’observation des élections. À l’approche d’une élection devant se tenir dans un Etat membre, il envoie dans le pays concerné une mission exploratoire destinée à collecter tous les textes devant régir les élections concernées ; collecter toutes informations et tous éléments caractérisant le cadre et les conditions dans lesquels devront se dérouler les élections ; réunir toutes informations utiles relatives aux candidats ou aux partis politiques en compétition ; rencontrer tous les candidats, les responsables des partis politiques et autorités gouvernementales et autres responsables compétents ; évaluer l’état des préparatifs ; recueillir tous éléments utiles à une exacte appréciation de la situation⁴⁷. Le Protocole détaille le fonctionnement des missions d’observation électorale jusqu’à la remise du rapport au Président de la Commission qui le transmet avec le cas échéant, ses observations personnelles au Conseil de Médiation et de Sécurité qui décide des recommandations à faire à l’Etat concerné et/ou à tous les Etats membres et le cas échéant des mesures à prendre⁴⁸. Ces missions d’information et d’observation des élections visent avant tout à empêcher que les tensions habituelles en période électorale ne dégénèrent en conflits violents.

Le Protocole additionnel vise à fixer également des normes communautaires en matière de rôle de l’armée et des forces de sécurité dans un cadre démocratique. Il affirme notamment que “*l’armée et les forces de sécurité publique sont soumises aux autorités civiles*

⁴⁵ Ce dernier principe qui va au-delà du rejet des seuls coups d’Etat inscrit dans les textes de l’Union africaine permettra notamment à la CEDEAO de se saisir pour la première fois en 2009, avec le cas du Niger, de la question des manipulations de la Constitution par des chefs d’Etats souhaitant se maintenir au pouvoir par des voies pouvant être qualifiées de non démocratiques. Le président Mamadou Tandja avait fait prolonger son deuxième et dernier mandat de trois ans supplémentaires contre l’avis de toutes les institutions nationales, notamment l’Assemblée nationale et la Cour constitutionnelle qui seront toutes les deux dissoutes, et contre l’avis de la CEDEAO qui prononça la suspension du Niger. La durée de vie de la nouvelle Constitution voulue par le président Tandja et le mandat prolongé de ce dernier ont été écourtés par un coup d’Etat militaire réussi en février 2010.

⁴⁶ Article 2 et 3 du protocole additionnel

⁴⁷ Article 13 du protocole Additionnel

⁴⁸ Article 18 du protocole Additionnel

régulièrement constituées”, interdit “*l’usage des armes pour la dispersion de réunions ou de manifestations non violentes*”, n’autorise “*que le recours à l’usage de la force minimale et ou proportionnée en cas de manifestation violente*” et interdit “*en tout état de cause le recours à des traitements cruels, inhumains et dégradants*⁴⁹”. Il indique que “*les personnels des forces armées et ceux des forces de sécurité publique doivent recevoir dans le cadre de leur formation une éducation à la Constitution de leur pays, aux principes et règles de la CEDEAO, aux droits de la personne, au droit humanitaire et aux principes de la démocratie*⁵⁰”. Le Protocole additionnel inclut enfin un dispositif de sanctions que la Conférence des chefs d’Etat et de gouvernement peut prendre à l’encontre d’un Etat membre en cas de “*rupture de la démocratie par quelque précédent que ce soit et en cas de violation massive des droits de la personne*⁵¹”. Sur proposition du Conseil de Médiation et de Sécurité, il peut être décidé à un moment approprié de prendre des sanctions qui peuvent aller par graduation du refus de soutenir les candidatures présentées par l’Etat membre concerné à des postes électifs dans les organisations internationales à la suspension de l’Etat concerné de toutes les instances de la CEDEAO en passant par le refus de tenir toute réunion de la CEDEAO dans l’Etat concerné. En cas de suspension, le Protocole prévoit que la CEDEAO continuera “*de suivre, d’encourager et de soutenir tout effort mené par l’Etat membre suspendu aux fins de retour à la vie institutionnelle démocratique normale*”⁵².

3.4 Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO

Le Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité tel que défini par le Protocole initial de décembre 1999 et complété et amendé par le Protocole additionnel de décembre 2001 a permis à la CEDEAO de légitimer et de structurer davantage ses interventions dans les crises politiques émergentes ou déclarées dans les pays membres. La CEDEAO au niveau de la Conférence des chefs d’Etat et de gouvernement mais aussi au niveau de la Commission a été amenée à se prononcer sur la qualité des processus électoraux dans un certain nombre de pays membres ainsi que sur les modes anticonstitutionnels d’accession au pouvoir à l’instar de la situation du Togo au lendemain du décès du président Gnassingbé Eyadema (2005).

L’éclatement d’un conflit armé en Côte d’Ivoire, la deuxième puissance économique de la communauté (septembre 2002), le retour de la guerre civile au Liberia avant l’exil de Charles Taylor en août 2003, la poursuite de la stabilisation de la Sierra Leone, la détérioration de la situation politique et économique de la Guinée, les élections de 2005 en Guinée-Bissau et la permanence des tensions politico-militaires dans ce pays sur fond de développement d’un trafic international de drogue, ont donné peu de répit aux organes de la CEDEAO et mis immédiatement à l’épreuve des faits les ambitions du Mécanisme. L’exigence de coordination

⁴⁹ Section IV du protocol additionnel

⁵⁰ *Idem*

⁵¹ Article 45 du protocol additionnel

⁵² *Idem*

entre les mécanismes de prévention et de règlement des conflits entre la CEDEAO, l'Union africaine elle-même en pleine refondation, et l'ONU présente à travers ses missions de maintien ou de consolidation de la paix et son Bureau pour l'Afrique de l'Ouest est devenue manifeste.

Au terme d'une série de consultations et de réunions d'experts, le Conseil de Médiation et de Sécurité a adopté le 16 janvier 2008 un Règlement définissant le Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO (CPCC), un document qui vise à clarifier la stratégie de mise en œuvre des principes contenus dans les deux protocoles de 1999 et 2001. Dans ce nouveau document, il est indiqué que la CEDEAO a “*mis en place plusieurs organes prometteurs en matière de prévention des conflits en vue de soutenir son mandat, notamment le Système d'alerte précoce, le Conseil de Médiation et de Sécurité, le Conseil des sages et des médiateurs spéciaux*” mais que “*la mise en œuvre des aspects préventifs du Mécanisme a parfois souffert de l'absence d'une approche stratégique*” qui se caractérise par “*une faible coordination interne, une sous-utilisation et une mauvaise canalisation des capacités humaines existantes ainsi que le déploiement d'instruments limités*⁵³”. On peut également y lire que “*la distribution des rôles et le partage des responsabilités entre la CEDEAO et les Etats membres, entre les Etats membres et la société civile, et entre la CEDEAO et les partenaires externes est faible, ce qui a pour conséquence l'utilisation d'instruments limités, des opérations fragmentaires et des interventions tardives par rapport aux crises*⁵⁴”.

Le CPCC a été alors conçu pour être “*une stratégie complète et opérationnelle de prévention des conflits et d'édification de la paix permettant au système de la CEDEAO et aux Etats membres de mobiliser les ressources humaines et financières à l'échelle régionale (y compris la société civile et le secteur privé) et internationale dans leurs efforts orientés vers la transformation créatrice des conflits, un canevas pour l'accroissement de la cohésion et de la synergie entre les départements compétents de la CEDEAO sur les initiatives de prévention des conflits... et une référence pour le développement basé sur les processus avec les parties prenantes régionales et internationales, y compris le secteur privé, la société civile, les CER africaines (Communautés économiques régionales), les systèmes de l'UA et des NU (Nations unies), ainsi que les partenaires aux développements en vue d'assurer la prévention des conflits et les interventions concrètes de construction de la paix*

⁵⁵. Décliné en quatorze composantes, à commencer par l'Alerte Précoce, la Diplomatie Préventive, la Démocratie et Gouvernance Politique, Droits de l'Homme et Règle de Droit, le CPCC est désormais le document principal sur lequel s'appuie la Commission de la CEDEAO pour mobiliser l'assistance de ses partenaires extérieurs dans le domaine de la paix et de la sécurité.⁵⁶

⁵³ Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO, Règlement MSC/REG.1/01/08, Commission de la CEDEAO, Janvier 2008. [cadre de prevention des conflits de la cedao \(cpcc\)](#), consulté le 10 juillet 2025

⁵⁴ Section II du cadre de prévention des Conflits de la CEDEAO

⁵⁵ Article 7 du cadre de prévention des Conflits de la CEDEAO

⁵⁶ Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO, Règlement MSC/REG.1/01/08, Commission de la CEDEAO, Janvier 2008. [cadre de prevention des conflits de la cedao \(cpcc\)](#), consulté le 10 juillet 2025

L'Union européenne (UE) s'est ainsi engagée à consacrer 119 millions d'euros de son 10ème Fonds européen du développement (FED) à l'opérationnalisation du CPCC tandis que d'autres partenaires (comme les agences de coopération danoise, allemande et américaine) contribuent au financement de l'élaboration des plans d'action relatifs aux différentes composantes.⁵⁷

3.5 La réussite des mécanismes de la CEDEAO: Cas de la République de Gambie

L'intervention de la CEDEAO en Gambie, via la Mission d'intervention en Gambie (ECOMIG), constitue l'un des rares exemples récents d'une action militaire et diplomatique régionale réussie. Le 1er décembre 2016, l'opposant Adama Barrow remporte les élections présidentielles, mettant fin à plus de 22 ans de régime autoritaire de Yahya Jammeh. Ce dernier, après avoir initialement reconnu sa défaite, revient sur sa décision et refuse de quitter le pouvoir. Cette volte-face provoque une crise politique aiguë qui mobilise l'intervention de la CEDEAO au travers de ses mécanismes⁵⁸.

En effet, plusieurs facteurs expliquent le succès de cette intervention:

- **Un cadre juridique clair et un mandat électoral incontesté**

Le scrutin présidentiel s'est déroulé dans des conditions relativement transparentes, et la victoire d'Adama Barrow a rapidement été reconnue par l'Union africaine, les Nations unies⁵⁹, l'Union européenne et les partenaires internationaux. Cette unanimité a permis à la CEDEAO d'agir rapidement sur une base légitime et consensuelle. Contrairement à d'autres cas de contestation électorale dans la région, il n'existe aucune ambiguïté quant à l'issue du vote.

- **Un consensus régional fort et une mobilisation diplomatique efficace**

Le leadership régional, en particulier celui du Sénégal, a été déterminant. Le président sénégalais Macky Sall, soutenu par d'autres chefs d'État (Nigeria, Ghana, Liberia), a mené une intense campagne de diplomatie préventive en coordination avec le Comité des sages de la CEDEAO et l'Union africaine. Les tentatives de médiation, notamment par l'ancien président, illustrent l'usage séquentiel des outils du protocole de 1999.

- **Une opération militaire ciblée et dissuasive**

Le 19 janvier 2017, les troupes de la CEDEAO entrent en Gambie sans rencontrer de résistance majeure. Cette opération, ECOMIG, mobilise plus de 7 000 hommes principalement sénégalais, nigérians et ghanéens. Face à cette démonstration de force et à la

⁵⁷ Deepening Regional Integration in Response to the Global Economic Crisis, 2009 Annual Report, ECOWAS Commission, Abuja, December 2009. Consulté, le 10 juillet 2025

⁵⁸ Adekeye ADEBAJO, « ECOWAS's Military Intervention in the Gambia: A Political and Legal Analysis », *South African Journal of International Affairs*, vol. 24, no. 3, 2017, pp. 305–319.

⁵⁹ CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, *Security Council Press Statement on the Gambia Elections*, SC/12616-AFR/3501, 10 décembre 2016

menace crédible d'une intervention directe à Banjul, Yahya Jammeh accepte de quitter le pouvoir le 21 janvier 2017. L'intervention militaire a été précédée d'un vote du Conseil de sécurité de l'ONU (résolution 2337 du 19 janvier 2017) qui a soutenu les efforts régionaux tout en appelant à la retenue⁶⁰. Cela a conféré une légitimité internationale à l'action militaire, consolidant ainsi la position diplomatique de la CEDEAO.

- **Une transition pacifique consolidée par un appui international**

Après le départ de Yahya Jammeh, la CEDEAO maintient une présence militaire en Gambie, à travers ECOMIG, pour stabiliser la transition politique et accompagner les réformes institutionnelles. La mission est restée déployée jusqu'en 2022, contribuant à la réforme du secteur de la sécurité, à la protection du processus démocratique et à la surveillance des droits humains. Elle illustre une approche intégrée mêlant réponse militaire, appui institutionnel et pression politique régionale.

3.6 L'échec des mécanisme de la CEDEAO: Cas du Burkina Faso, Mali, Niger

À la différence du cas gambien, la CEDEAO n'a pas réussi à contenir ni à inverser les dynamiques autoritaires dans les trois États sahéliens où des jupes militaires ont pris le pouvoir entre 2020 et 2023. Ces échecs s'expliquent par des facteurs politiques, sociaux et géopolitiques complexes, remettant en question la capacité de l'organisation à faire respecter ses normes communautaires dans un environnement régional en mutation.

- **Un soutien populaire aux régimes militaires**

Dans les trois pays concernés, les putschs ont bénéficié d'un large soutien populaire. Les populations, fatiguées de décennies de corruption, de mauvaise gouvernance et d'insécurité persistante, ont vu dans les militaires une alternative crédible. Ce soutien s'est traduit par des manifestations de masse en faveur des régimes militaires, une rupture symbolique avec l'ordre constitutionnel promu par la CEDEAO. Ce soutien populaire a permis aux autorités militaires de renforcer leur légitimité interne et de résister aux sanctions régionales. L'hostilité croissante à l'encontre de la CEDEAO, perçue comme complice des élites déchues ou alignée sur les intérêts étrangers, a rendu les sanctions contre-productives.

- **Une application inégale des normes régionales**

Les protocoles de 1999 et de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance prévoient des mesures claires contre les ruptures de l'ordre constitutionnel⁶¹. Toutefois, leur application a été sélective. Dans d'autres contextes (Côte d'Ivoire, Togo), des violations démocratiques n'ont pas entraîné de réaction proportionnée. Cette inconstance a nourri une perception d'injustice chez les populations sahéliennes, affaiblissant l'autorité morale de la CEDEAO.

⁶⁰ NATIONS UNIES, *Résolution 2337 (2017) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7866e séance, le 19 janvier 2017, S/RES/2337(2017) , [S/RES/2337 \(2017\) Conseil de sécurité](#)* , consulté le 11 juillet 2025

⁶¹ Article 45 du protocol additionnel

- **Des réponses régionales inadéquates et un mécanisme de sanctions inefficace**

La CEDEAO a imposé des sanctions économiques, financières et diplomatiques au Mali, au Burkina Faso et au Niger, avec des effets mitigés⁶². Ces mesures ont davantage affecté les populations que les élites militaires. Par ailleurs, leur levée progressive sans conditions strictes a entamé la crédibilité de l'organisation. L'absence d'une réponse militaire, contrairement au cas gambien, s'explique par la taille des États concernés, leur ancrage territorial et le risque de déstabilisation régionale accrue.

- **Une redéfinition des alliances stratégiques dans un cadre multipolaire**

Les régimes militaires ont profité du retrait des partenaires occidentaux pour s'ouvrir à de nouveaux alliés stratégiques, notamment la Russie. Cette réorientation géopolitique s'est traduite par des accords militaires avec Moscou, l'arrivée du "*groupe Wagner*" et une rhétorique anti-française assumée. Cette stratégie d'ouverture vers des partenaires alternatifs a contribué à isoler davantage ces États de l'espace communautaire traditionnel.

- **La création de l'Alliance des États du Sahel (AES)**

En janvier 2024, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont officialisé la création de l'AES⁶³. Cette alliance constitue un tournant géopolitique majeur, affirmant une volonté de rupture avec la CEDEAO, qualifiée d'organisation « inféodée à l'étranger ». Elle s'accompagne d'un discours de souveraineté et d'autonomisation stratégique, avec des appels à l'extension de l'AES à d'autres pays contestataires tels que le Togo par la voie de son ministre des affaires étrangères a déclaré dans un entretien accordé à un media le *vœux* de rejoindre cette alliance⁶⁴. Cette recomposition menace l'unité de l'espace CEDEAO, mais reflète aussi un malaise plus profond dans la gouvernance régionale : un désalignement entre les normes institutionnelles et les réalités politiques nationales.

Au regard des dynamiques sécuritaires, politiques et institutionnelles qui affectent l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO, il est essentiel d'analyser comment ces dynamiques affectent la portée réelle de l'intégration régionale.

⁶² CEDEAO, *Communiqué final du sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sur la situation politique au Mali, en Guinée et au Burkina Faso*, Accra, 4 juin 2022

⁶³ *Déclaration conjointe des Chefs d'État du Mali, du Burkina Faso et du Niger portant création de l'Alliance des États du Sahel (AES)*, Bamako, 13 janvier 2024

⁶⁴ *Powers of Africa, Togo: Joining the Sahel States Alliance "Is Not Impossible" – Foreign Minister Robert Dussey*, 17 janvier 2025, [Togo: Joining the Sahel States Alliance "Is Not Impossible" - Powers of Africa](https://powersofafrica.org/togo-joining-the-sahel-states-alliance-is-not-impossible/), consulté le 12 juillet 2025.

4 Analyse des résultats

Cette section vise à analyser comment le terrorisme, l'instabilité politique et les récents coups d'État affectent la coopération politico-sécuritaire entre les États membres de la CEDEAO, ainsi que leurs relations internationales. Plus précisément, il s'agit d'analyser les conséquences concrètes de ces crises sur les mécanismes institutionnels régionaux, la solidarité interétatique, et les choix géostratégiques des États, dans un contexte de recomposition des alliances diplomatiques.

4.1 Recomposition géopolitique et crise de l'intégration dans un monde multipolaire

Les crises successives qui ont secoué l'espace sahélien ne sont pas uniquement régionales. Elles s'inscrivent dans une dynamique mondiale de transition vers un ordre international multipolaire. Ce contexte redéfinit les rapports de force diplomatiques, militaires et économiques, et offre aux régimes en rupture avec l'ordre CEDEAO des opportunités nouvelles pour se repositionner sur l'échiquier global.

- **Le recul de l'influence occidentale : désengagement et rejet**

Le retrait progressif de la France de ses positions militaires au Sahel, notamment à travers la fin des opérations Barkhane et Takuba, a coïncidé avec une montée en puissance des sentiments anti-français dans les opinions publiques du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Ce rejet populaire de l'ancienne puissance coloniale, perçue comme complice des élites impopulaires ou inefficace dans la lutte contre le terrorisme, a été instrumentalisé par les jupes militaires pour justifier leur rupture avec l'ordre sécuritaire et diplomatique traditionnel.

Parallèlement, certaines puissances occidentales (Union Européenne, Etats Unis) ont adopté une attitude de prudence vis-à-vis des régimes militaires en suspendant partiellement leur coopération. Ce désengagement a accentué l'isolement diplomatique de ces pays au sein de la CEDEAO et a renforcé leur détermination à élaborer une alternative.

- **L'émergence de nouveaux partenaires : Russie, Turquie, Chine et pays du Golfe**

Dans le vide laissé par les partenaires traditionnels, de nouveaux acteurs se sont engouffrés. La Russie, via le groupe paramilitaire Wagner, a renforcé sa présence militaire au Mali et au Burkina Faso. Son soutien logistique, en équipements et en personnel, a permis aux régimes militaires de renforcer leurs capacités de sécurité sans conditionnalité politique. Cette relation, fondée sur le principe de non-ingérence, est valorisée par les autorités sahéliennes comme un marqueur de souveraineté retrouvée.

La Turquie a également accru ses investissements dans le domaine militaire et civil, tandis que la Chine poursuit une stratégie d'ancrage économique par les infrastructures (routes, énergies, télécommunications), sans condition politique. Les Émirats arabes unis et l'Arabie

saoudite, enfin, multiplient les aides financières et la coopération religieuse, consolidant une diplomatie parallèle.

- **L'émergence d'un régionalisme alternatif : la diplomatie sahélienne de l'AES**

La création de l'Alliance des États du Sahel s'inscrit dans cette dynamique multipolaire. Cette structure, encore embryonnaire sur le plan institutionnel, ambitionne de se substituer à la CEDEAO pour coordonner les réponses sécuritaires, politiques et économiques dans la région. Elle rompt avec la tradition communautaire de l'Afrique de l'Ouest basée sur les principes de démocratie électorale et d'intégration libérale.

Cette forme de régionalisme alternatif repose sur une diplomatie de contournement : les États de l'AES négocient directement avec la Russie, la Chine ou d'autres puissances sans passer par les canaux communautaires. Ils construisent ainsi une diplomatie plus bilatérale, moins normée, fondée sur l'autonomie stratégique et la critique des ingérences externes.

Le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO soulève plusieurs points critiques. Premièrement, cette décision majeure a été prise par des gouvernements issus de coups d'État, sans légitimité démocratique, sans débats au sein des assemblées législatives de transition, et sans consultation des populations.

Deuxièmement, les décisions de la CEDEAO ont contribué à l'affaiblissement de l'organisation et à sa montée d'impopularité, en particulier avec la menace d'intervention militaire au Niger et des sanctions économiques sévères. Une démarche plus nuancée et attentive aux conditions des pays sahéliens aurait été préférable. Troisièmement, le retrait de la CEDEAO ne s'accompagne pas d'un retrait de l'UEMOA, dont le niveau d'intégration est supérieur. Un retrait de l'UEMOA aurait des conséquences économiques et financières majeures. Par ailleurs, ce retrait offre des bénéfices politiques immédiats pour les gouvernements de Bamako, Ouagadougou et Niamey, mais cela pourrait n'être qu'une diversion, éloignant l'attention sur des problèmes économiques internes.

Aussi, l'impact du retrait sur la libre circulation des personnes et des biens est limité, car la procédure officielle de la CEDEAO exige un délai d'un an avant le retrait effectif, et l'appartenance à l'UEMOA maintient certains piliers d'intégration.

Enfin, l'enjeu majeur est l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. La fragmentation de la région peut menacer la paix, la sécurité et le progrès, et risque d'entraîner une déstabilisation accrue. Il est crucial de reconnaître les risques d'une déstabilisation plus profonde et de travailler pour une Afrique de l'Ouest intégrée et ambitieuse.

- **Les effets de la multipolarité sur l'intégration régionale**

Cette recomposition géopolitique compromet les efforts d'harmonisation économique, politique et sécuritaire portés par la CEDEAO depuis sa création. Elle accentue les fractures idéologiques entre pays membres et affaiblit la capacité de l'organisation à parler d'une seule

voix dans les forums multilatéraux. Par ailleurs, elle met en concurrence les modèles de gouvernance régionale : démocratie libérale vs autoritarisme souverainiste ; intégration normée vs coopération pragmatique. Ainsi, la multipolarité ne se limite pas à une redistribution des alliances : elle impose une redéfinition des principes mêmes de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

4.2 Analyse du traitement médiatique et de l'opinion publique

L'un des éléments sous-estimés dans les débats sur l'intégration régionale et les crises politico-sécuritaires dans l'espace CEDEAO est l'impact des représentations médiatiques et des discours sur les réseaux sociaux. La manière dont les événements sont couverts par les médias internationaux, régionaux, ainsi que par les influenceurs panafricanistes en ligne, contribue à forger des perceptions divergentes de la légitimité des institutions comme la CEDEAO.

Les médias internationaux francophones comme Radio France Internationale (RFI) et TV5Monde ont adopté une approche équilibrée mais souvent perçue comme favorable à l'ordre constitutionnel promu par la CEDEAO. Ils mettent régulièrement en avant les normes de la démocratie électorale, les condamnations des coups d'État et les appels à des transitions civiles. Toutefois, dans les États membres de l'AES, cette ligne éditoriale est souvent dénoncée comme étant alignée sur les intérêts français et occidentaux. Des accusations de biais médiatique ont été relayées sur les antennes locales, suscitant la méfiance croissante d'une partie des populations.

À l'opposé, des chaînes comme Afrique Média, largement suivies en Afrique centrale et occidentale, ont adopté un ton résolument critique envers la CEDEAO et les institutions occidentales. Elles valorisent les discours de souveraineté, d'anti-impérialisme et de « renaissance africaine ». Les interventions militaires sont présentées non comme des ruptures de l'ordre constitutionnel, mais comme des actes de libération face à des systèmes corrompus et imposés. Cette rhétorique rencontre un écho favorable dans des contextes où les citoyens se sentent abandonnés par les régimes démocratiquement élus.

Les plateformes numériques comme Facebook, YouTube, Twitter (X) et TikTok ont joué un rôle central dans la diffusion rapide de contre-discours. Des figures comme Nathalie Yamb, Kemi Seba ou Franklin Nyamsi y ont construit une audience militante en dénonçant la CEDEAO comme un outil du néocolonialisme. Leurs publications, virales, mobilisent un registre émotionnel (humiliation, trahison, fierté) et s'appuient sur une narration simplifiée des rapports de force géopolitiques. Cette stratégie de communication alternative, décentralisée et souvent très influente dans les cercles de jeunes urbains, contribue à délégitimer les positions institutionnelles régionales, à justifier la répression contre les opposants ou les journalistes, et à proposer des formes de gouvernance « endogène », sans médiation occidentale.

Ce clivage informationnel a un impact direct sur le processus d'intégration régionale. Il crée une dissociation de perception entre pays membres de la CEDEAO restés fidèles à l'ordre normatif communautaire et ceux de l'AES engagés dans une rupture. Les récits médiatiques ne sont pas seulement des reflets des événements, mais des acteurs de leur évolution : ils forgent les légitimités, nourrissent les controverses, polarisent les opinions.

Ainsi, l'intégration régionale se joue aussi sur le terrain symbolique et discursif. Pour être durable, elle doit intégrer une politique de communication stratégique adaptée aux mutations de l'espace médiatique africain, en particulier dans le numérique.

4.3 Articulation avec la littérature scientifique : entre théorie et réalités contemporaines

L'analyse des dynamiques actuelles de l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO face aux crises politico-sécuritaires s'inscrit dans un débat scientifique ancien sur les fondements, les objectifs et les limites du régionalisme africain. Plusieurs approches théoriques permettent de mieux comprendre la tension croissante entre les ambitions normatives de la CEDEAO et les réalités politiques qui fracturent aujourd'hui l'espace communautaire.

- L'intégration régionale entre idéalisme panafricain et néofonctionnalisme pragmatique**

Dans la tradition panafricaine, l'intégration est perçue comme un projet d'unité politique, économique et culturelle, porté par des figures comme Kwame Nkrumah ou Cheikh Anta Diop. Cette vision, que l'on retrouve dans les écrits d'Ali Mazrui (1967) et de Samir Amin (2002), repose sur l'idée que seule une solidarité entre les peuples africains, affranchie des influences étrangères, peut garantir le développement et la stabilité du continent. Aujourd'hui, cette perspective est mobilisée – parfois de manière opportuniste – par les régimes militaires de l'AES pour justifier leur rupture avec la CEDEAO, perçue comme aliénée à un agenda occidental.

À l'inverse, l'approche néo fonctionnaliste (Haas, 1958 ; Mattli, 1999) insiste sur l'intégration par paliers, à partir d'une coopération sectorielle croissante. Elle suppose la stabilité institutionnelle et la délégation progressive de souveraineté, ce que les récents coups d'État rendent difficilement applicable. La CEDEAO, en tant qu'organisation d'intégration économique élargie à des missions de sécurité et de gouvernance, incarne cette logique mais voit son modèle remis en cause par la résurgence des souverainistes nationaux.

- L'intégration comme projet normatif en crise**

Plusieurs auteurs (Hugon, 2001 ; Boutellis & Zahar, 2017) ont mis en évidence les contradictions entre l'architecture normative de l'intégration ouest-africaine et les conditions politiques concrètes de ses États membres. La prolifération de textes (protocoles, chartes, mécanismes d'intervention) s'est accompagnée d'un déficit de mise en œuvre. La CEDEAO apparaît comme une organisation productrice de normes sans capacités coercitives ou

d'incitation suffisantes. Cette faiblesse s'explique par la prévalence des souverainetés étatiques, la fragmentation politique, mais aussi par la méfiance entre les dirigeants.

Les crises au Mali, au Burkina Faso et au Niger ont révélé ces limites. La réaction tardive, inégale et peu crédible de la CEDEAO a alimenté le scepticisme des populations, confirmant les analyses de Claude Ake sur la déconnexion entre les élites africaines et les citoyens dans les projets d'intégration.

- **La critique postcoloniale et les dynamiques de contestation**

Achille Mbembe (2010) et d'autres penseurs postcoloniaux dénoncent une régionalisation technocratique, déconnectée des besoins sociaux et des aspirations populaires. La CEDEAO, dans cette perspective, reproduit des schémas de gouvernance inspirés de l'Union européenne sans adaptation aux contextes africains. Les juntas militaires exploitent ce vide en se présentant comme des régimes de transition enracinés dans la volonté populaire et critiques du « mimétisme institutionnel ».

L'articulation entre cette critique postcoloniale et les dynamiques géopolitiques décrites précédemment montre que la crise de l'intégration ouest-africaine est aussi une crise de sens : quelles valeurs, quels objectifs et pour quels peuples l'intégration est-elle pensée ?

- **Une reconfiguration régionale en cours**

La littérature sur le régionalisme comparé (Söderbaum & Shaw, 2003 ; Bach, 2016) invite à dépasser l'opposition entre intégration formelle et réalités politiques conflictuelles. L'émergence de l'AES pourrait être interprétée comme un régionalisme alternatif, voire subversif, qui restructure les alliances, redéfinit les normes, et impose de nouveaux référentiels (sécurité, souveraineté, coopération bilatérale).

Dans ce cadre, la CEDEAO est confrontée à un choix stratégique : réformer ses instruments pour mieux répondre aux aspirations populaires et aux nouvelles réalités géopolitiques, ou risquer la marginalisation progressive face à des initiatives concurrentes.

5 Recommandations pour une meilleure intégration régionale dans l'espace CEDEAO.

Face à l'ampleur des défis politico-sécuritaires qui menacent la stabilité et l'unité de l'Afrique de l'Ouest, il devient impératif d'élaborer des recommandations opérationnelles, à la fois différenciées selon les acteurs concernés et intégrées dans une vision régionale de long terme. Ces recommandations sont structurées en trois volets : à destination de la CEDEAO, des États membres, et des partenaires techniques et financiers (PTF).

5.1 CEDEAO : refonder la légitimité régionale par l'action concrète et inclusive

La CEDEAO doit saisir la remise en cause actuelle de son autorité comme une opportunité de transformation stratégique. Elle doit réorienter son modèle d'intégration vers une approche plus ancrée dans les réalités sociales et les aspirations populaires.

- Réviser le cadre juridique communautaire relatif à la démocratie, la gouvernance et les conflits, afin de l'adapter aux nouvelles réalités de la sous-région.
- Vulgariser ses instruments institutionnels (protocoles, mécanismes d'intervention) à travers des campagnes publiques et éducatives accessibles aux populations.
- Instituer un rapport annuel sur l'état de mise en œuvre des politiques communautaires, notamment en matière d'État de droit et de gouvernance, et le rendre accessible aux citoyens.
- Accepter et faire respecter les arrêts de la Cour de justice de la CEDEAO par tous les États membres.
- Harmoniser les législations nationales en matière de lutte contre la criminalité transnationale et promouvoir des écoles régionales de formation civique, militaire, universitaire et judiciaire.
- Impliquer systématiquement la société civile, les jeunes et les femmes dans les processus de révision du Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, ainsi que dans l'élaboration des réponses régionales aux conflits.
- Promouvoir des initiatives concrètes de terrain (infrastructures, mobilité, programmes sociaux) pour rapprocher l'intégration des populations et briser l'image d'une « CEDEAO des chefs d'État ».
- Renforcer la diplomatie préventive en institutionnalisant des mécanismes d'alerte, de médiation précoce, et d'interventions diplomatiques rapides.
- Redynamiser les solidarités régionales intergénérationnelles à travers des forums d'échanges et de transmission des acquis démocratiques.

5.2 Aux États membres : consolider l’État de droit et la gouvernance démocratique

La stabilité régionale ne saurait se construire sans des réformes nationales courageuses. Chaque État membre de la CEDEAO doit renforcer la résilience de ses institutions et la confiance des citoyens envers la démocratie.

- Interdire explicitement les révisions constitutionnelles opportunistes permettant un troisième mandat présidentiel.
- Promouvoir l’éducation civique à travers les écoles et les médias afin d’ancrer la culture démocratique dès le plus jeune âge.
- Renforcer l’indépendance de la justice en garantissant une stricte séparation des pouvoirs et en mettant fin à son instrumentalisation politique.
- Instaurer des mécanismes transparents de dialogue politique permanent, pour bâtir des consensus sur les enjeux de gouvernance.
- Repenser les politiques publiques autour de l’inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté, la corruption et les discriminations structurelles.
- Promouvoir une presse libre, professionnelle et indépendante, avec des garanties juridiques et institutionnelles renforcées.

5.3 Coopération inter-blocs (CEDEAO – AES) : préserver les ponts sécuritaires

Dans un contexte de tensions politiques entre les deux entités, il est vital de maintenir des canaux de dialogue fonctionnels, notamment sur les enjeux sécuritaires transfrontaliers.

- Mettre en place une plateforme conjointe de coopération sécuritaire pour coordonner les opérations sur les zones de contact.
- Définir des règles d’engagement concertées, adaptées aux capacités logistiques et à la diversité des doctrines militaires.
- Reconnaître que la paix en Afrique de l’Ouest dépend de la capacité des blocs à interagir, au-delà des désaccords politiques.

5.4 Aux partenaires techniques et financiers (PTF) : appuyer sans s’imposer

Les partenaires internationaux doivent redéfinir leur posture d’accompagnement en respectant les priorités régionales.

- Aligner l’aide au développement sur les besoins exprimés par les acteurs locaux, en cohérence avec la Déclaration de Paris.
- Confier à la CEDEAO un rôle moteur dans la coordination des initiatives régionales, notamment au Sahel.
- Éviter les doubles discours et les conflits d’intérêt entre l’appui aux États membres et celui à l’organisation régionale.

5. 5 Limites de l'étude

Cette étude, bien que fondée sur une analyse rigoureuse des dynamiques politico-sécuritaires affectant l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, présente certaines limites qu'il convient de souligner afin de mieux contextualiser ses résultats et recommandations.

Premièrement, l'accès à des données actualisées et harmonisées demeure un défi majeur dans l'espace CEDEAO. Les statistiques fiables sur les dépenses sécuritaires, les mécanismes opérationnels entre les États membres, ou encore les flux d'aide internationale sont parfois inexistantes, incomplètes ou divergentes selon les sources. Cette contrainte a limité la possibilité d'une évaluation quantitative exhaustive.

Deuxièmement, l'instabilité politique de certains États membres et le manque de transparence dans les processus décisionnels nationaux et régionaux rendent difficile l'appréhension complète des dynamiques internes aux institutions. De nombreuses décisions sécuritaires sont prises dans un cadre informel, hors du regard du public ou des chercheurs, ce qui limite la compréhension de certains blocages ou avancées institutionnelles.

Troisièmement, bien que l'étude s'appuie sur une revue de littérature solide et des documents stratégiques récents, elle n'intègre pas une enquête de terrain approfondie. L'absence d'entretiens directs avec des acteurs institutionnels, des responsables militaires, des membres de la société civile ou des populations locales constitue une limite importante à la validation empirique des constats formulés.

Quatrièmement, l'analyse ne prend pas suffisamment en compte les dynamiques internes spécifiques à chacun des États membres, qui peuvent fortement influer sur leur position vis-à-vis de la CEDEAO. Or, les logiques nationales qu'elles soient politiques, historiques, économiques ou identitaires pèsent lourdement dans les choix d'alignement ou de rupture avec le cadre communautaire.

Enfin, l'étude s'inscrit dans un contexte géopolitique en constante évolution, notamment en ce qui concerne les alliances internationales (Russie, Chine, Turquie) ou les reconfigurations institutionnelles (AES). Par conséquent, certaines hypothèses ou recommandations pourraient être partiellement remises en cause par de futurs développements rapides et imprévisibles.

Malgré ces limites, cette étude ambitionne de poser les bases d'une réflexion critique, nuancée et utile sur l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest à la lumière des crises politico-sécuritaires. Elle appelle à approfondir les recherches, notamment par des études comparatives pays par pays et des enquêtes de terrain centrées sur les perceptions populaires de l'intégration.

Conclusion

Ce mémoire s'est attaché à analyser les défis que posent les crises politico-sécuritaires à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, en mettant l'accent sur le rôle de la CEDEAO dans un contexte marqué par l'émergence de nouvelles dynamiques géopolitiques, sécuritaires et institutionnelles. À travers une approche multidimensionnelle, ce travail a mis en lumière les interactions complexes entre la fragmentation politique, la résurgence des régimes militaires, la menace terroriste et la recomposition des alliances internationales, autant de facteurs qui entravent l'idéal d'une intégration régionale harmonieuse.

L'une des principales conclusions de cette étude est que la CEDEAO, malgré un arsenal normatif bien établi et une expérience notable dans les médiations régionales, traverse une crise de légitimité et d'efficacité. L'incapacité à prévenir ou à résoudre de manière cohérente les récentes ruptures démocratiques (Mali, Burkina Faso, Guinée, Niger) met en évidence les limites structurelles de l'organisation, tant en matière de cohésion interne que de puissance coercitive. L'échec partiel des mécanismes existants révèle un déséquilibre entre l'ambition d'agir comme garant de la démocratie régionale et les contraintes politiques et géopolitiques qui limitent l'action communautaire.

Par ailleurs, le basculement de certains États sahéliens vers une logique de souveraineté défensive, concrétisée par la création de l'Alliance des États du Sahel (AES), constitue une remise en question frontale de l'ordre régional tel que promu par la CEDEAO. Ce phénomène souligne la nécessité d'une introspection critique sur la nature des alliances régionales, la place des peuples dans les processus d'intégration, et la capacité réelle de l'organisation à incarner un projet fédérateur.

L'analyse a également mis en évidence que les crises sécuritaires, particulièrement le djihadisme armé ne peuvent être analysées indépendamment des défaillances de gouvernance, des fractures communautaires et de l'abandon territorial des États. Les réponses essentiellement militarisées ont montré leurs limites, tandis que la méfiance croissante des populations envers les institutions régionales et internationales ouvre la voie à des discours alternatifs portés par des acteurs extra-régionaux comme la Russie ou la Turquie. Cette dynamique traduit un affaiblissement du modèle libéral de la sécurité régionale au profit d'un paradigme de puissance.

Face à ce constat, ce mémoire recommande une réforme stratégique en profondeur de la CEDEAO. Il s'agit notamment de renforcer la participation citoyenne dans les processus régionaux, de favoriser une intégration fondée sur des résultats tangibles pour les populations, et de revoir les modalités d'intervention en matière de sécurité et de gouvernance. L'approche punitive doit laisser place à une diplomatie préventive, plus souple, inclusive et adaptée aux contextes nationaux spécifiques.

En outre, la construction d'un espace ouest-africain intégré et pacifié ne pourra être atteinte sans une coopération renforcée entre blocs, notamment entre la CEDEAO et l'AES. La paix durable exige un minimum de coordination entre les doctrines sécuritaires, les efforts de stabilisation, et les stratégies diplomatiques. Le rejet des organisations régionales par certains régimes ne peut être résolu par la confrontation, mais par l'offre d'un cadre renouvelé de dialogue et d'engagement réciproque.

Enfin, l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest repose également sur la capacité de la CEDEAO à réaffirmer sa vocation première : celle d'unir les peuples autour de valeurs partagées de solidarité, de justice, de progrès et de paix. Loin d'un simple mécanisme technocratique, l'intégration doit redevenir un projet politique vivant, inclusif et incarné par des institutions exemplaires et légitimes. C'est à cette condition que la CEDEAO pourra surmonter la crise actuelle et se positionner comme acteur central dans la transformation de l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, cette étude ouvre la voie à de nouvelles recherches, en particulier sur les perceptions citoyennes de l'intégration, les interactions entre crises locales et architecture régionale, et les conditions d'émergence d'un régionalisme africain renouvelé à l'heure des mutations géopolitiques mondiales.

Références bibliographiques

Ouvrages

- Balassa, B. (1961). *The Theory of Economic Integration*. London: Routledge.
- Bouquet, C. (2020). *Géopolitique de l'Afrique*. Paris: Armand Colin.
- Diarra, A. (2012). *L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : enjeux, contraintes et perspectives*. Paris: L'Harmattan.
- Hugon, P. (2001). *Économie de l'intégration régionale en Afrique*. Paris: La Documentation française.
- Mazrui, A. A. (1967). *Towards a Pax Africana: A study of ideology and ambition*. Chicago: University of Chicago Press.
- Mbembe, A. (2010). *Sortir de la grande nuit: Essai sur l'Afrique décolonisée*. Paris: La Découverte.
- Samir, A. (2020). *La souveraineté régionale et l'avenir de l'Afrique*. Dakar: ENDA Éditions.
- Senghor, L. (1971). *Liberté I: Négritude et humanisme*. Paris: Seuil.
- Tchicaya, J.-C. (2018). *L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest: Enjeux sécuritaires et dynamiques institutionnelles*. Paris: L'Harmattan.

Articles dans revues et rapports

- Boutellis, A., & Zahar, M.-J. (2017). La gouvernance de la sécurité en Afrique de l'Ouest : le rôle des acteurs régionaux. *Friedrich-Ebert-Stiftung*, 12 p.
- Charbonneau, B. (2017). Intervention in Mali: building peace between peacekeeping and counterterrorism. *Journal of Contemporary African Studies*, 35(4), 415–431.
- Cilliers, J., & Schünemann, J. (2013). The future of intrastate conflict in Africa: More violence or greater peace? *Institute for Security Studies*, 25–27.
- Sangaré, B. (2020). La dynamique des conflits intercommunautaires au centre du Mali. *Revue Africaine de Sciences Politiques*, 12(2), 45–67.

- Sissoko, É. F., Guindo, L. A., & Traoré, A. L. (2024). L'économie post-CEDEAO : Défis et opportunités pour le Mali, le Burkina Faso et le Niger. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*. <https://hal.science/tel-04500035>
- Thurston, A. (2020). *Jihadists of North Africa and the Sahel: Local Politics and Rebel Groups*. Cambridge: Cambridge University Press.

Thèses et Mémoires

- Tshilobo Matanda, W. (2011). *La CEDEAO et les crises socio-politiques dans les pays membres : cas du Liberia et de la Côte d'Ivoire* (Mémoire de licence, Université officielle de Bukavu)

Rapports d'organisations internationales

- CEDEAO. (1993). *Traité révisé de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest*. Cotonou: CEDEAO.
- CEDEAO. (1999). *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*. Lomé: CEDEAO.
- CEDEAO. (2001). *Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance*. Abuja: CEDEAO.
- CEDEAO. (2008). *Cadre de politique de sécurité régionale de la CEDEAO*. Abuja: Commission de la CEDEAO.
- CEDEAO. (2018). *Manuel opérationnel du mécanisme d'alerte précoce ECOWARN*. Abuja: CEDEAO.
- International Crisis Group. (2019). *Speaking with the 'bad guys': Towards dialogue with central Mali's jihadists*. *Africa Report*, (271).
- International Crisis Group. (2021). *The Central Sahel: Scene of New Climate Wars? Crisis Group Report*, (311).

- International Crisis Group. (2021). *Violence au Sahel: Répondre à une crise régionale complexe. Rapport Afrique*, (290).
- Nations Unies, *Résolution 2337 (2017) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7866e séance, le 19 janvier 2017, S/RES/2337(2017)* , [S/RES/2337 \(2017\) Conseil de sécurité](https://www.un.org/News/Press-Releases/2017/01/2337)
- OCDE. (2022). *Dynamiques des conflits et des groupes armés au Sahel: implications pour la stabilité régionale*. Paris: Éditions OCDE.
- *Powers of Africa, Togo: Joining the Sahel States Alliance "Is Not Impossible" – Foreign Minister Robert Dussey*, 17 janvier 2025, [Togo: Joining the Sahel States Alliance "Is Not Impossible" - Powers of Africa](https://www.powersofafrica.org/togo-joining-the-sahel-states-alliance-is-not-impossible)

Webographie

- CEDEAO. (2025). *Site officiel de la CEDEAO*. <https://www.ecowas.int> (consulté le 5 avril 2025).
- Gouvernement du Mali. (2023). *Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel (AES)*. www.gouv.ml (consulté le 5 avril 2025).

Liste des illustrations

Carte 1 : Événements violents liés à l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) — p. 9

Carte 2 : Attaques de groupes armés terroristes dans l'espace CEDEAO — p. 24

Graphique 1 : Insécurité des groupes armés dans l'espace CEDEAO — p. 24

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Cartographie des crises politiques et sécuritaires dans l'espace CEDEAO (2020-2025) — p. 7

Tableau 2 : Analyse SWOT de la CEDEAO face aux crises politico-sécuritaires — p. 12

Liste des Annexes

Tableau : Analyse des parties prenantes face aux crises politico sécuritaires dans l'espace CEDEAO

Glossaire

ACLED – Armed Conflict Location and Event Data

Base de données internationale qui recense, cartographie et analyse les événements de conflits armés et de violences politiques dans le monde. Elle est souvent utilisée pour étudier les tendances sécuritaires en Afrique de l'Ouest.

AES – Alliance des États du Sahel

Organisation créée en septembre 2023 par le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Elle vise à renforcer la coopération sécuritaire, politique et économique entre ces pays face au terrorisme et aux pressions extérieures, notamment après leur retrait de la CEDEAO.

AQMI – Al-Qaïda au Maghreb Islamique

Organisation djihadiste issue du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC). Active dans la bande sahélo-saharienne, elle est impliquée dans de nombreuses attaques terroristes en Afrique de l'Ouest.

CEDEAO – Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Crée en 1975, cette organisation regroupe 15 pays de la région. Son objectif est de promouvoir l'intégration économique, politique et sécuritaire, la libre circulation des biens et des personnes, et la paix régionale.

CER – Communauté Économique Régionale

Catégorie d'organisations régionales reconnues par l'Union Africaine comme piliers de l'intégration continentale. La CEDEAO est l'une des huit CER en Afrique.

CMS – Conseil de Médiation et de Sécurité

Organe décisionnel de la CEDEAO chargé de la prévention et de la gestion des conflits, ainsi que du déploiement des missions politiques et militaires.

CEN-SAD – Communauté des États Sahélo-Sahariens

Organisation régionale africaine créée en 1998 pour promouvoir l'intégration économique et la coopération sécuritaire entre pays sahélo-sahariens.

COMESA – Common Market for Eastern and Southern Africa

Marché commun regroupant plusieurs pays d'Afrique de l'Est et australe, créé en 1994. Bien qu'externe à l'Afrique de l'Ouest, il est mentionné dans le mémoire pour comparaison avec la CEDEAO.

EAC – East African Community

Organisation régionale d'Afrique de l'Est visant l'intégration économique et politique. Elle est évoquée dans le mémoire dans le cadre des autres CER africaines.

ECOWARN – ECOWAS Early Warning and Response Network

Mécanisme d'alerte précoce de la CEDEAO, créé pour surveiller les menaces sécuritaires et prévenir les conflits par une intervention rapide.

EIGS – État Islamique au Grand Sahara

Branche de l'organisation État islamique opérant au Sahel, principalement au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Elle est à l'origine de nombreuses attaques contre les forces de sécurité et les civils.

FAA / FAC – Force en Attente de la CEDEAO

Force militaire régionale théorique, prévue par la CEDEAO pour intervenir rapidement en cas de crises sécuritaires. Son efficacité reste limitée en raison de contraintes financières et politiques.

GSIM – Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans

Coalition djihadiste créée en 2017, regroupant plusieurs mouvements affiliés à Al-Qaïda, dont Ansar Dine et Al-Mourabitoune. Elle est active au Sahel.

IGAD – *Intergovernmental Authority on Development*

Organisation régionale de l'Afrique de l'Est, mentionnée à titre comparatif dans le mémoire.

IS-Sahel – État Islamique au Sahel

Autre dénomination utilisée pour désigner les branches sahéliennes de l'État islamique (incluant l'EIGS).

JNIM – Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin

Nom arabe du Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM). Affilié à Al-Qaïda, il constitue l'une des principales forces djihadistes au Sahel.

OCDE – Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Organisation internationale basée à Paris, produisant des analyses économiques et sécuritaires, notamment sur les dynamiques des conflits au Sahel.

PAL – Plan d'Action de Lagos

Programme adopté en 1980 par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et soutenu par la CEDEAO, visant à renforcer l'intégration économique africaine.

UA – Union Africaine

Organisation continentale africaine créée en 2002 en remplacement de l'OUA. Elle reconnaît les CER comme piliers de l'intégration continentale.

UEMOA – Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

Organisation régionale créée en 1994, regroupant huit pays partageant le franc CFA. Elle vise à approfondir l'intégration économique et monétaire.

UMA – Union du Maghreb Arabe

Organisation régionale créée en 1989 par cinq pays d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Mauritanie). Mentionnée pour comparaison dans le mémoire.

Annexe

Tableau: Analyse des parties prenantes face aux crises politico sécuritaires dans l'espace CEDEAO

Les parties prenantes	Positions <i>Ce qu'ils disent qu'ils veulent</i>	Intérêts <i>Ce qu'ils veulent vraiment</i>	Besoins <i>Ce qu'il faut avoir</i>
ACTEURS LOCAUX			
1. Leaders Communautaires	<i>Defendre les intérêts et les besoins des communautés</i>	<i>Maintenir leur influence au sein des communautés</i>	<i>Préserver les us et coutumes de leurs communautés</i>
2. Autorité	<i>Protéger la</i>	<i>Maintenir leur</i>	<i>Permettre à la</i>

locales	<i>population locale</i>	<i>pouvoir et influences au sein de la communauté.</i>	<i>communauté de bénéficier des projets de développement. Assurer la tranquillité au niveau des localités et répondre aux besoins immédiats des populations locales.</i>
3. Agriculteurs	<i>Protéger les champs contre les bétails.</i>	<i>Cultiver leurs terres sans entraves</i>	<i>Conserver leur terre et leur récolte</i>
4. Eleveurs	<i>Disposer des espaces pour nourrir et abreuver leurs bétails.</i>	<i>Assurer la survie de leur bétails</i>	<i>Avoir accès aux pâturages et aux ressources hydriques.</i>
5. Groupes d'auto défense	<i>Protéger leur communauté</i>	<i>Jouir des ressources et gagner la sympathie de la population</i>	<i>Se mettre à l'abri des besoins sociaux et de sécurités</i>
6. Groupement de femmes	<i>Protéger les femmes contre les viols et les VBG ; favoriser leur autonomisation</i>	<i>Parvenir à l'équité et la parité de genre</i>	<i>Permettre aux femmes de jouir de leurs droits et libertés fondamentaux</i>
7. Groupement de jeunes	<i>Favoriser l'intégration et l'inclusion économique des jeunes</i>	<i>Disposer des moyens économiques et de loisirs</i>	<i>Réduire le taux de chômage des jeunes par la création de l'emploi</i>
8. Groupes ethniques	<i>Sortir de l'exclusion</i>	<i>Avoir accès au pouvoir et aux ressources</i>	<i>Favoriser une politique sociale de l'intégration</i>
ACTEURS NATIONAUX			
9. Partis politiques	<i>Organisation des élections</i>	<i>Défendre leur positions de parti et chercher à accéder</i>	<i>Organiser des élections crédibles conformément aux</i>

		<i>au pouvoir</i>	<i>prescrit de la constitution et des lois électorales</i>
10. Gouvernement	<i>Rétablissement la paix et la stabilité par le dialogue avant d'organiser les élections.</i>	<i>Maintenir le pouvoir politique afin de contrôler les ressources</i>	<i>Parvenir à un consensus pour le partage plus ou moins équitable du pouvoir.</i>
11. Acteurs de la société civile	<i>Promouvoir l'Etat de droit</i>	<i>Être une force de pression sur le plan socio politique</i>	<i>Exiger le respect des lois et des dispositions de la constitution</i>
12. Groupes rebelles	<i>Chasser le gouvernement du pouvoir</i>	<i>Accéder au pouvoir et contrôler les ressources</i>	<i>Parvenir à un partage du pouvoir et des ressources</i>
13. Leaders religieux	<i>Prêcher la paix et la réconciliation aux fidèles</i>	<i>Consolider l'influence politique et l'autorité morale des institutions religieuses.</i>	<i>Continuer à servir de médiateur dans le processus de paix et de dialogue</i>
14. Opérateurs économique	<i>Évoluer dans un climat paisible et favorable aux affaires</i>	<i>Continuer à faire des profits coute et coute</i>	<i>sauvegarder ses entreprises</i>
15. Médias	<i>Informier la population</i>	<i>Influencer l'opinion publique</i>	<i>Jouer un rôle décisif</i>
16. Forces Armées	<i>Défendre l'Etat et les intérêts nationaux</i>	<i>Combattre les groupes rebelles et terroristes</i>	<i>Rétablissement l'ordre et la sécurité , protéger la population</i>

ACTEURS SOUS RÉGIONAUX

17. CEDEAO	<i>Aboutir à une structure régionale forte</i>	<i>Jouer le rôle de médiateur dans les conflits</i>	<i>Parvenir à un accord entre les parties prenantes pour la stabilité de la région</i>
18. AES	<i>Sécuriser conjointement leur zone</i>	<i>Constituer une alliance pour faire face aux défis commun de sécurité</i>	<i>Rétablissement la paix et la sécurité</i>

ACTEURS RÉGIONAUX			
19. UA	<i>Stabilité et intégration continentale</i>	<i>Préserver sa crédibilité et éviter les interventions extérieures</i>	<i>Soutien politique des Etats membres</i>
ACTEURS ÉTRANGERS			
20. France	<i>Lutte contre le terrorisme, soutien à la démocratie</i>	<i>Maintenir son influence géopolitique et sécuriser ses intérêts économiques</i>	<i>Accès stratégique, bases militaires, coopération sécuritaires</i>
21. USA	<i>Sécurité régionale, droits humains, démocraties</i>	<i>Contenir les influences russes et chinoises et sécuriser ses intérêts globaux</i>	<i>Partenaires stables, données sécuritaires, influence diplomatique</i>
22. Russie	<i>Soutien à la souveraineté, partenariat militaires</i>	<i>Gager des alliés géostratégiques, affaiblir l'Occident</i>	<i>Accords militaires, contrats d'armement, bases logistiques</i>
23. UE	<i>Développement, gouvernance et droits de l'homme</i>	<i>Réduire les flux migratoires et sécuriser ses frontières extérieures</i>	<i>Coopération sécuritaire, stabilité politique locale</i>
24. Chine	<i>Coopération sud-sud, développement d'infrastructure</i>	<i>Accès aux ressources, expansion économique et diplomatique</i>	<i>Marchés, sécurité des investissements, stabilité institutionnelle</i>
25. Turquie	<i>Coopération économique et religieuse</i>	<i>Renforcer son influence politique et culturelle</i>	<i>Alliances bilatérales, présence commerciale</i>
26. Qatar	<i>Aide humanitaire, médiation</i>	<i>Étendre son influence diplomatique</i>	<i>Visibilité internationale</i>
27. Arabie Saoudite	<i>Soutien religieux</i>	<i>Contenir l'influence iranienne et qatarie</i>	<i>Partenaires politiques fiables, appui à ses intérêts religieux</i>

28. ONG Internationale	<i>Paix, droit humains, développement local</i>	<i>Influence sur les politiques publique et financement durable</i>	<i>Accès aux zones sensibles, sécurité du personnel</i>
ACTEURS INTERNATIONAUX			
29. ONU	<i>Paix, droits humains, développement durable</i>	<i>maintenir la légitimité du multilatéralisme</i>	<i>Coopération des Etats, financement des opérations et appui logistique</i>